

Enquête sur les conditions de travail des assistants monteurs dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel (fiction & documentaire)

Juillet 2018

Synthèse	page 2
Rapport d'enquête	page 10
Profil des participants	page 11
Profil des projets	page 12
Organisation du travail	page 14
Temps de travail : fréquence, prévisionnel, dépassement	page 16
Méthodes et pratiques	page 19
Planning et temps de travail	page 23
Salaire	page 25
Droits	page 26
Relations avec les acteurs de la postproduction	page 28
Témoignage des participants	page 30
Annexe (tableau de l'échantillon réduit).....	page 35

Parution : octobre 2019

PRÉAMBULE

Depuis sa création en juin 2001, les Monteurs associés portent une attention particulière aux conditions de travail des assistants monteurs dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et de la création numérique.

D'un film à l'autre, de vraies collaborations « monteurs/assistants » se sont toujours constituées et perfectionnées, s'adaptant aux équipes de production de chaque nouveau projet. Un accompagnement, un dialogue, une voie de transmission s'élaboraient ainsi conjointement, dans le respect des impératifs financiers et contractuels des productions, en vue de l'émergence d'œuvres nouvelles et originales.

Depuis des années, chefs monteurs et assistants constatent une dégradation manifeste de leurs conditions de travail dans la pratique de leur activité. L'une des causes premières de cette dégradation est la réduction du temps de travail des assistants et leur présence irrégulière pendant le montage.

Le 2 mai 2018, Les Monteurs associés organisaient une réunion intitulée : « L'emploi des assistant·e·s aujourd'hui : de l'intermittence à la précarité ? » Suite aux témoignages et aux débats engagés pendant ces échanges, une enquête a été lancée à destination de toute personne exerçant principalement une activité d'assistant monteur.

Ce document présente une synthèse et les résultats de cette enquête, construite autour de questions relatives aux conditions de travail, aux pratiques et aux rôles de l'assistant monteur sur l'ensemble de la post-production de films audiovisuels et cinématographiques, documentaires et fictions.

PRÉSENTATION

94 assistants monteurs ont répondu à notre enquête. Les résultats portent sur 363 films produits entre 2014 et 2018. Ces résultats ne prétendent pas être un strict reflet de la réalité, dans la mesure où l'échantillon n'a pas été établi « scientifiquement » mais sur la base du volontariat.

Les répondants

Notre échantillon d'assistants est composé de 59 % de femmes et de 41 % d'hommes.

64 % ont plus de 5 ans d'expérience.

Les répondants sont issus de formations différentes : formations privées (26 %), BTS audiovisuel public (21 %), université (27 %) ou sur le tas (22,5 %).

Sur 91 % des projets, les répondants occupaient le poste d'assistant monteur (5 %, celui de second assistant monteur et 3 % de stagiaires conventionnés).

Notre échantillon travaille majoritairement dans le secteur du cinéma (84 %), mais demeure très flexible, puisque 54 % travaillent aussi dans le secteur audiovisuel. Seulement 20 % travaillent uniquement pour le cinéma, 15 % uniquement pour la télévision.

Les films

Nous avons demandé aux sondés de choisir les 4 derniers projets les plus représentatifs de leur activité ces 5 dernières années.

Les 363 projets retenus se répartissent entre le cinéma (62 %) et l'audiovisuel (32 %), la fiction (68 %) et le documentaire (20 %).

Les assistants travaillent dans des conditions de production et de salaires très différentes. Aussi, nous avons choisi de sectoriser ces résultats, afin d'obtenir une meilleure vision de leur activité et de leurs conditions de travail. Ce choix a été rendu possible par un nombre de réponses suffisamment important sur ces secteurs, pour les prendre en considération sérieusement et séparément.

Cette sectorisation se présentera comme suit dans notre rapport d'enquête :

- résultat global ;
- fictions cinéma (résultat global), fictions cinéma en annexe 1, fictions cinéma en annexe 3 ;
- fictions audiovisuelles ;
- documentaires cinéma, documentaires audiovisuels.

ANALYSE GLOBALE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

1. Réduction du temps de travail

Sur les 363 projets de notre échantillon, **41 % des assistants déclarent avoir travaillé en période continue**. Néanmoins, la mention de « période continue » ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une période continue sur l'ensemble du temps de montage.

58 % des assistants déclarent avoir été présents de manière discontinue dans les salles de montage.

Plus précisément, ces interventions irrégulières des assistants s'élèvent à 44 % sur les fictions cinéma en annexe 1 (au budget supérieur à 3,6 M€), 52 % sur les fictions audiovisuelles, 71 % sur les fictions cinéma en annexe 3 et oscille entre 70 % et 80 % sur les documentaires.

Afin d'évaluer quantitativement ce temps de travail, nous avons élaboré des rapports proportionnels entre le temps d'assistantat et le temps de montage, à partir d'un échantillon restreint de 161 projets¹.

Pour bien comprendre cette analyse, nous rappelons qu'en principe l'assistant monteur intervient non seulement pendant le montage, mais aussi en amont et en aval de celui-ci, pour sa préparation et sa transmission aux autres corps de métier — montage son, étalonnage, compositeur, effets spéciaux (VFX), etc. —, de sorte que le temps d'assistantat devrait être a priori supérieur à celui du temps de montage.

Globalement, 34 % des projets indiquent un temps de travail de l'assistant inférieur à la moitié du temps de montage.

Seules les fictions cinéma en annexe 1 (33 % d'entre elles) présentent un temps d'assistantat supérieur au temps de montage. Il n'en demeure pas moins que, dans cette même catégorie de film, 17 % des projets présentent un temps d'assistantat inférieur à la moitié du temps de montage.

Dans les autres catégories (fiction cinéma annexe 3, fiction audiovisuelle, documentaire cinéma et documentaire audiovisuel), 34 % des projets présentent un temps d'assistantat inférieur à la moitié du temps de montage.

Ces premiers résultats sont un indicateur important de la présence discontinue et limitée des assistants monteurs dans les salles de montage.

Suivant ce même échantillon restreint, nous constatons **un dépassement du planning prévisionnel de l'assistant et du chef monteur sur 42 % des projets**. Les taux de dépassement les plus élevés ont lieu sur les fictions cinéma en annexe 1 (46 %) et en annexe 3 (47 %).

Dans quelle mesure la présence irrégulière des assistants dans les salles de montage influence-t-elle les dépassements de temps de montage ? Quel impact ces interventions au coup par coup ont-elles pour les chefs monteurs dans l'organisation et la maîtrise de leur activité ?

→ Ces absences répétées obligent le chef monteur à intervenir lui-même sur des impératifs techniques ou artistiques qu'il délèguerait normalement à son assistant. Non seulement cette surcharge de travail se révèle pour le monteur une perte de temps (parfois conséquente), mais encore une dépense d'énergie et un frein qualitatif à la bonne réalisation du projet. De fait, elle se révèle également une perte de temps et d'argent pour les productions.

Dans ces conditions, l'assistant est progressivement déconnecté du dialogue et de l'élaboration du film, provoquant une cassure manifeste dans le suivi technique et artistique de la production du film et dans le proces-

¹ Cet échantillon restreint correspond aux projets dont les assistants nous ont transmis la durée totale et effective du temps de montage et du temps d'assistantat. De plus, nous avons seulement retenu les projets où l'assistant était présent sur la totalité de la postproduction ou bien ayant remplacé l'assistant initial de manière significative et définitive.

sus de transmission de nos métiers. La présence limitée et discontinuée des assistants suppose d'autant plus l'organisation de leur travail (regroupement des tâches) et de leur présence effective (planification).

2. Organisation du temps de travail

Suivant notre enquête, **70 % des assistants sont contactés avant ou pendant le tournage, 28 % sont contactés pendant le montage.**

Dans le domaine du documentaire, ce rapport est inférieur (50/50), alors que les problématiques techniques s'y révèlent les plus complexes (différents modèles de caméra, différents formats et fréquences d'images, temps de rushes plus importants, productions précaires, etc.).

→ Plus l'assistant monteur est prévenu en amont, mieux il peut appréhender son travail et les problématiques posées par la configuration matérielle du tournage, l'organisation technique de la postproduction et les enjeux artistiques du film.

Sur 42 % des projets les chefs monteurs ne sont plus consultés sur l'emploi de leur assistant, ce qui traduit le fait que leur voix n'est plus suffisamment entendue dans l'organisation de leur travail. Toutefois, 31 % des chefs monteurs trouvent un accord avec les productions avant le montage et 24 % trouvent gain de cause pendant le montage, leurs arguments finissant par être entendus.

→ Négocier est donc possible et, au final, la fonction de l'assistant se révèle importante en cours de travail. Pourquoi attendre ? Pourquoi ne pas mieux organiser ensemble le travail de montage et de la postproduction ?

Nous constatons qu'aucune réunion de postproduction n'est organisée sur 62 % des projets. Ce taux s'élève à 48 % sur les fictions cinéma, 74 % sur les fictions audiovisuelles et près de 80 % sur les films documentaires. Ce rapport ne diffère pas significativement si un directeur de postproduction est embauché ou non.

→ Ces réunions sont l'occasion de mettre en présence l'ensemble des acteurs de la production d'un film et d'appréhender concrètement l'organisation technique et artistique du film, du tournage au mixage. Lorsque ces réunions ont lieu, beaucoup de problématiques peuvent être mieux maîtrisées, entraînant une meilleure gestion de la production du film, et cela à tous les niveaux, techniques, artistiques, humains et budgétaires.

La présence discontinuée des assistants, telle que nous avons pu l'évaluer, se doit d'être planifiée par l'employeur. Or, cette planification n'est pas systématique et cela dans tous les secteurs, qu'un directeur de postproduction soit présent ou non.

Une planification partielle s'opère sur 37 % des projets et le travail des assistants est organisé correctement sur 31 % des films (excepté le documentaire cinéma), ce qui prouve qu'une concertation est possible.

Néanmoins, sur 31 % des projets, l'assistant intervient au coup par coup, sans planification. Le documentaire est à ce titre le secteur le plus touché en cinéma (59 %), comme en audiovisuel (43 %).

Enfin, l'absence de planification est effective sur plus de 50 % des projets dans le cas d'un allongement du temps de montage.

De même, les heures supplémentaires doivent être normalement organisées par l'employeur. Or, notre enquête révèle que **78 % des assistants font des heures supplémentaires. Et 56 % sont amenés, plus ou moins régulièrement, à travailler de nuit, le dimanche ou des jours fériés.** 42 % des sondés invoquent des impératifs de productions (rendus de travaux) comme raison de ces horaires.

→ Pourquoi autant d'excès, de présences irrégulières, d'absence de planification, d'heures supplémentaires, de travail de nuit ou le dimanche ?

3. Droits et salaire

Ces dysfonctionnements de production sont largement favorisés par l'absence de contrat écrit, signé au préalable entre l'assistant et l'employeur. En effet, **66 % des sondés déclarent avoir signé leur contrat après la fin de leur travail.**

→ *Cette pratique du contrat antidaté « après-coup » est illégale. Dans ce cas, aucune sécurité sociale et de l'emploi n'est assurée aux assistants concernés. Qu'en est-il des indemnités en cas d'arrêt maladie ? D'accident du travail ? D'arrêt de la production ? Comment organiser sa vie personnelle et professionnelle ?*

Aussi, suivant ce rapport de forces inégalitaires, comment faire valoir sereinement nos droits ? Notamment les heures supplémentaires, le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés ?

Seulement 5 % des assistants voient leurs heures supplémentaires déclarées et payées conformément aux conventions collectives. Il en est de même pour 14 % des assistants à propos du travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés. Nous constatons que 57 % des assistants n'osent pas les demander. 6 % se les voient refuser et ce refus atteint 14 % en documentaire cinéma.

D'un autre côté, **27 % des répondants ont indiqué avoir déjà été déclarés une demi-journée de travail**, ce qui est illégal.

→ *Les assistants monteurs doivent apprendre à faire valoir systématiquement leurs droits, à noter et à rendre compte systématiquement de leurs heures, afin d'être payés justement.*

La prise en charge par l'employeur de la moitié de l'abonnement aux transports en commun est une obligation inscrite dans le code du travail. Cette prise en charge est assurée sur 38 % des fictions audiovisuelles. Ce taux ne dépasse pas 8 % dans les autres catégories de film. 30 % des assistants ignoraient ce droit ; 22 % n'ont pas osé le faire valoir.

L'attribution d'indemnités repas est un droit conventionnel dans l'audiovisuel. Il est appliqué sur 66 % des fictions audiovisuelles et sur seulement 10 % des documentaires de ce secteur. 40 % des assistants de documentaires audiovisuels n'ont pas osé les demander et 36 % ignoraient ce droit.

En cinéma, il n'y a pas de droit conventionnel sur les repas. Des indemnités repas sont néanmoins attribuées à 56 % des assistants sur les fictions cinéma en annexe 1. Cette indemnité non négligeable est attribuée à 35 % des assistants sur les fictions cinéma en annexe 3, mais refusée à 27 % d'entre eux, alors que leur salaire connaît déjà un abattement significatif.

Enfin, tandis que tous les droits des assistants ne sont pas systématiquement respectés, notre enquête révèle que **seulement 10 % des assistants ont un salaire supérieur au minimum garanti** par les conventions collectives, alors que 64 % de nos répondants ont plus de 5 ans d'expérience.

4. Fonction de l'assistant et lien de transmission

Transcodage des rushes

Les premières tâches de l'assistant consistent à préparer le projet de montage à partir des rushes issus du tournage. Le transcodage des rushes est opéré par des laboratoires de postproduction sur 80 % des fictions. **En documentaire, les assistants en sont les opérateurs principaux sur 70 % des projets.**

→ *Les rushes n'étant plus soumis à un développement chimique (pellicule), les assistants peuvent aujourd'hui prendre en charge cette opération de transcodage numérique des rushes natifs. Cette responsabilité supplémentaire implique, pour l'assistant, la gestion du workflow de l'ensemble de la postproduction, du transcodage à la conformation des images avant l'étalonnage, la vérification d'éventuels problèmes techni-*

ques et la sécurisation (copie) des rushes natifs. Cette responsabilité accrue devrait être mieux reconnue et valoir salaire.

Synchronisation des rushes

Après le transcodage, l'import des rushes dans la machine et la gestion des métadonnées, la synchronisation est une tâche primordiale dans le processus de postproduction d'un film. **Elle est d'ailleurs effectuée par 73 % des assistants monteurs de notre échantillon.**

Toutefois, dans le domaine de la fiction, nous constatons que **cette tâche est régulièrement attribuée (20 %) aux équipes des laboratoires de postproduction** en raison de package de postproduction proposé par ces derniers, incluant la synchronisation des rushes (voire plus) à un moindre coût (parfois effectuée par des stagiaires — ce qui relève d'un travail dissimulé). Cette « redistribution économique » des tâches de l'assistant participe fortement à la réduction de leur temps de travail.

→ *La synchronisation est une opération technique précise, devant être traitée avec attention. Les synchros faites par les laboratoires sont parfois trop vite traitées et doivent être vérifiées et refaites par l'assistant monteur. Dans ces cas, le travail est fait deux fois. En l'absence de vérification et en cas d'erreur de synchro, cela entraîne un recalage important des rushes au montage son (un par un), impliquant une perte de temps et d'argent au détriment de la création sonore.*

Ce travail préparatoire est aussi le premier contact de l'équipe montage avec les rushes. Un nouveau regard est porté sur les images et les sons du tournage, vérifiant et prévenant certains enjeux techniques et artistiques pour l'ensemble de la postproduction du film (qualité des images et des sons, quantité de rushes, réalisation suffisante de sons seuls, enjeux narratifs...).

De plus, en effectuant la synchronisation des rushes, l'assistant effectue des opérations importantes d'organisation et de dérushage (voire un pré-montage) gérant ainsi la préparation du projet de manière raisonnée, efficace et beaucoup plus rapide.

Travail au côté du chef monteur

Une fois la préparation du projet de montage terminée, l'assistant monteur a une connaissance profonde des rushes et devient un collaborateur privilégié du chef monteur et du réalisateur, de sorte qu'il devient aussi un interlocuteur de confiance pour tous les acteurs de la fabrication du film.

Ainsi, la coprésence du chef monteur et de son assistant est primordiale. Même si cette coprésence (malgré une présence discontinue) s'élève à 93 % sur les fictions cinéma en annexe 1 et les fictions audiovisuelles, notre enquête révèle toutefois une différence très marquée sur les fictions cinéma en annexe 3 et les documentaires.

En effet, **seulement 53 % des assistants travaillent en même temps que le chef monteur sur les fictions cinéma en annexe 3 et seulement 50 % des assistants sur les documentaires.** De plus, nous notons que 8% des assistants sur les fictions audiovisuelles et plus de 15 % des assistants sur les documentaires n'ont plus aucun contact avec le chef monteur.

Deux tendances semblent expliquer ce phénomène : le travail en décalé et le travail à domicile. Le travail en décalé (43 %) est très inquiétant sur les films de fiction en Annexe 3. La raison en est double, soit parce qu'un seul poste de travail est mis à disposition du chef monteur et de son assistant (33,5 %), soit parce que l'assistant (11 %) n'intervient qu'en amont (préparation du projet) et en aval du montage (exports finaux). Ces pratiques sont aussi fréquentes dans le domaine du documentaire (31 % en cinéma, 43 % en audiovisuel).

Cette tendance se double d'une seconde, celle du travail à domicile de l'assistant, principalement en documentaire (24 % en cinéma, 12 % en audiovisuel). On remarque que le travail à domicile s'élève déjà à 7 % sur les projets de fictions cinéma en annexe 3.

→ *Comment un assistant peut-il suivre et agir sur le processus technique et artistique d'un film sans être présent au côté du chef monteur ? Le travail à domicile est-il légal ? Dans quelle mesure est-il encadré ?*

Une question mineure est sur ce point particulièrement révélatrice de la déconnexion de l'assistant de sa fonction et de la fabrication du film. **À la question « Étiez-vous présent aux réunions de travail (VFX, montage, son, musiques, etc.) ? », seulement 47 % des assistants intervenant sur des fictions cinéma en annexe 1 ont répondu avoir été présents à toutes les réunions et 14 % à aucune.** « Aucune » a été la réponse de 45 % des assistants sur les fictions cinéma en annexe 3 et les fictions audiovisuelles, et la réponse de 62 % des assistants dans les secteurs du documentaire. Sans oublier que les assistants ne sont plus présents aux détections des postsynchronisations (72 %), à l'enregistrement des postsynchronisations (90 %), au bruitage (95 %), au mixage (84 %).

→ Une fois devenu chef monteur, comment comprendront-ils les enjeux majeurs liés à ces étapes de travail ?

Ces derniers chiffres sont des indices troublants de la perte du lien de collaboration et de transmission entre un chef monteur et son assistant. Les assistants ne semblent plus considérés comme les socles du suivi technique et artistique de la postproduction d'un film, ni comme des garants de l'avenir de nos métiers et de la qualité des films. Ils sont devenus et continuent à devenir de simples techniciens, déconnectés des enjeux du film par une organisation du travail de plus en plus partielle et précaire.

Prémontage, montage son, maquettage d'effets spéciaux

À l'inverse, lorsque les assistants sont présents en salle de montage, ils interviennent à plusieurs niveaux de la fabrication des films.

Notre enquête nous révèle que 10 % des assistants réalisent un pré-montage du film entier, que ce soit en documentaire ou en fiction cinéma et audiovisuelle — exceptées les fictions cinéma en annexe 3 (4 %). Le pré-montage de séquences est un travail effectué par 50 % des assistants sur les fictions cinéma en annexe 1 et les fictions audiovisuelles. Ce taux atteint 24 % pour les films en annexe 3 et 21 % pour les documentaires en cinéma.

Le montage et l'enrichissement du son (sons directs et ajout d'ambiances) des copies de travail est aussi une tâche fortement pratiquée par les assistants : 84 % sur les fictions cinéma en annexe 1 et 52 % sur les fictions audiovisuelles, 40 % sur les fictions en annexe 3 et les documentaires cinéma.

Enfin, de plus en plus d'assistants maquettent des effets spéciaux (VFX) : 76 % sur les fictions cinéma en annexe 1, 47 % sur les fictions en annexe 3 et les fictions audiovisuelles.

→ *Ce savoir-faire et ces pratiques collaboratives devraient être plus souvent appréciés et encouragés. D'un point de vue économique, ils soulagent le chef monteur de menus travaux (chronophages) de montage et de montage son, et favorisent sa pleine disponibilité à la construction du récit et aux intentions artistiques du réalisateur. Par exemple, le maquettage d'effets spéciaux par l'assistant est un gain de temps non négligeable pour le chef monteur et un gain d'argent pour la production.*

D'un point de vue artistique, ils valorisent au mieux le travail du film en cours de montage, favorisent une collaboration réactive et efficace, impliquant pleinement l'assistant au sein du processus de création engagé par le chef monteur et le réalisateur.

CONCLUSIONS

Documentaire

Très présents dans la préparation du travail de montage des films documentaires (cinéma et audiovisuels), les assistants délivrent des compétences techniques aiguës, dépassant parfois même leurs attributions. Leur responsabilité est alors accrue, ce qui au minimum devrait valoir salaire.

En revanche, les assistants se révèlent trop absents des salles de montage et éloignés du processus de création proprement dit, alors que le montage d'un film documentaire pose des questions pratiques et éthiques extrêmement importantes. De fait, comment transmettre ce savoir unique ?

Fiction

Les conditions de travail des assistants sur les fictions cinéma en annexe 3 sont aujourd'hui alarmantes. Les résultats montrent que la présence et l'activité des assistants pendant le montage sont inférieures de moitié à celles relevées en annexe 1. Pourtant, il s'agit, d'une part, du même travail et des mêmes enjeux techniques et artistiques, et d'autre part, les techniciens et chefs de postes acceptent déjà de voir leur salaire abattu pour rendre possible la production du film, dans des conditions respectables : alors, pourquoi réduire d'autant l'activité des assistants monteurs ?

20 % des assistants des films de fiction cinéma et audiovisuelle n'opèrent plus la synchronisation des rushes, alors qu'il s'agit d'une étape préparatoire importante dans l'élaboration et l'appropriation technique du projet, dont l'assistant est responsable. De même, il se trouve dépourvu d'une certaine connaissance des rushes, limitant alors son dialogue avec le chef monteur dans leur réflexion sur le film.

Audiovisuel

Sur les fictions audiovisuelles, bien que la moitié des assistants travaille sur des périodes continues, la moitié intervient toujours sur un temps de montage inférieur à la moitié du temps de montage. L'organi-

sation du travail et les dépassements de temps de montage semblent plus maîtrisés, mais les heures supplémentaires demeurent nombreuses et non payées. Les assistants sont également trop absents des projections et des réunions de travail, moments privilégiés de maîtrise du projet et de transmission du métier.

Quelle garantie pour la qualité des films à venir ?

La présence limitée de l'assistant engendre un affaiblissement du suivi technique et artistique et multiplie les risques d'erreurs techniques. Elle impacte la réflexion artistique du chef monteur et du réalisateur, et empêche l'élaboration sérieuse de tout processus de transmission du chef à l'assistant. Ce désinvestissement du lien collaboratif est favorisé par l'éloignement des assistants de la salle de montage et du temps de la création (présence limitée et discontinue, travail en décalé et travail à domicile).

→ *Il faut faire revenir les assistants dans les salles de montage.*

L'absence de planification et de dialogue dans l'organisation du travail provoquent une mauvaise coordination des corps de métiers impliqués, des aberrations budgétaires et des dépenses d'énergie inutiles (prise en charge du travail de l'assistant par le chef monteur, accroissement des heures supplémentaires, dépassement des temps de montage...), aux dépens de concertations artistiques et collaboratives raisonnées.

→ *Il faut plus dialoguer pour mieux organiser.*

Avec le numérique, les assistants ont acquis de nouveaux savoir-faire techniques et artistiques, garantissant une rapidité d'exécution, une souplesse d'organisation et une fluidité de communication entre les parties artistiques. Aujourd'hui les assistants monteurs peuvent intervenir directement et réagir efficacement sur des travaux de montage, de montage son et d'effets spéciaux.

→ *Il faut investir dans le savoir-faire des assistants pour faire des économies.*

RAPPORT D'ENQUÊTE

Notice de lecture

Le rapport est conçu globalement avec le texte à gauche et en regard, à droite, les tableaux statistiques.

- Les TABLEAUX présentent plusieurs colonnes :

1. sur fond blanc = énoncés des réponses proposées par l'enquête.
2. sur fond noir = nombre de répondants.
3. sur fond bleu = pourcentage de répondants.
4. sur fond jaune = pourcentage de répondants sur toutes les fictions cinéma.
5. sur fond rose = pourcentage de répondants sur les fictions cinéma en annexe 1.
6. sur fond orange = pourcentage de répondants sur les fictions cinéma en annexe 3.
7. sur fond jaune clair = pourcentage de répondants sur les fictions audiovisuelles.
8. sur fond vert : pourcentage de répondants sur les documentaires cinéma.
9. sur fond bleu clair : pourcentage de répondants sur les documentaires audiovisuels.

- Les pourcentages en **gras** indiquent les résultats les plus élevés.
- Les pourcentages soulignés indiquent des résultats dits secondaires, ayant retenu notre attention.
- « NPP » signifie « ne se prononce pas ».

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

TITRE DU TABLEAU = ÉNONCÉ DE LA QUESTION

Réponse 1	232	64 %	76 %	84 %	73 %	70 %	34 %	33,5 %
Réponse 2	131	36 %	24 %	16 %	27 %	<u>30 %</u>	66 %	66,5 %
NPP	0	0%	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

PROFILS DES PARTICIPANTS

Nous recensons 94 participants à notre enquête. Ils ont apporté des réponses sur 363 projets, issus de la production cinématographique, audiovisuelle et de la création numérique (Web).

ÂGE ET SEXE

Les répondants ont entre 21 et 50 ans. L'âge moyen des répondants est de 32-33 ans. 79 % ont entre 24 et 40 ans.

La part d'assistantes s'élève à 59 % (F) et celle des assistants à 41 % (H).

EXPÉRIENCE DANS LE MÉTIER

Moins de 5 ans	34	36 %
Entre 5 et 15 ans	45	48 %
Plus de 15 ans	15	16 %

Notre échantillon semble équilibré et représenter un large panel de la profession, puisque 36 % des répondants ont moins de 5 ans d'expérience et assurerait le renouvellement de la fonction.

La moitié (48 %) a entre 5 et 15 ans d'expérience.

Au-delà des 15 ans d'ancienneté, on constate une baisse significative (16 %), induisant vraisemblablement un passage au poste de chef.

On remarque que le poste d'assistant monteur semble se renouveler du côté masculin, puisque 22 % (H) des assistants ont moins de 5 ans d'expérience face à 13 % (F) d'assistantes,

alors que 32 % (F) des assistantes ont entre 5 et 15 ans d'expérience contre 16 % (H) d'assistants,

et 13 % (F) des assistantes ont plus de 15 ans d'expérience contre 2 % (H) d'assistant.

→ Suivant une enquête effectuée auprès des chefs monteurs (cf. enquête des Monteurs associés 2018), lorsque ceux-ci ont eu une activité d'assistantat, les hommes deviennent plus rapidement chefs monteurs que les femmes.

FORMATION

Sur le tas (seulement)	7	7,5 %
Université + sur le tas	14	15 %
Fémis	7	7,5 %
ENS Louis Lumière	1	1 %
BTS Audiovisuel public	20	21 %
BTS Audiovisuel privé	2	2 %
Université (seule formation)	11	12 %
Formation privée	24	26 %
INSAS (BL)	5	5 %
Autre	3	3 %

Les parcours de formation les plus empruntés sont multiples et à proportions quasi équivalentes. Il s'agit des formations privées (26 %), des BTS audiovisuels publics (21 % + 2 % BTS privés), de l'université (27 %) et d'un apprentissage sur le tas (22,5 %).

LES STAGES

52 % des participants ont effectué un stage conventionné, afin d'appréhender le milieu du cinéma et de l'audiovisuel.

Sur les 15 dernières années, on remarque que les profils des stagiaires se ressemblent et sont équilibrés du point de vue du genre (F/H), de l'ancienneté et des parcours de formation.

29 % des participants ont été second assistant monteur. 80 % de ceux-ci ont aujourd'hui plus de 5 ans d'expérience, de sorte que cette fonction semble aujourd'hui moins appréhendée.

NOMBRE DE PROJETS SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Concernant la fréquence d'activité des assistants, sur les 5 dernières années, 55 % des participants ont travaillé sur 6 à 15 projets (soit une moyenne de 1 à 3 projets par an), 21 % sur 16 à 30 projets (soit une moyenne de 3 à 6 projets par an).

LES AUTRES MÉTIERS PRATIQUÉS

Aujourd'hui, 56 % des assistants ont également une activité de chefs monteurs, quelle que soit leur ancienneté. Les femmes sont un peu plus nombreuses et expérimentées.

→ En effet, parallèlement à leur activité d'assistanat, 53 % des assistants exerçant depuis moins de 5 ans sont aussi chefs monteurs, 62 % exerçant depuis 5 et 15 ans et 47 % depuis plus de 15 ans. Notre enquête ne révèle cependant pas dans quelles conditions ont lieu ces activités de montage.

TYPE DE PROJETS SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Fiction CINÉMA	75	80 %	CINÉ 84 %	CINÉ seulement 20 %
Docu. CINÉMA	32	34 %		
Fiction TV	37	39 %	TV 69 %	TV seulement 15 %
Docu. TV	46	49 %		
Reportage	17	18 %	Mag. / Rep. 26,5 %	
Magazine	15	16 %		
Animation	6	6 %		
Institutionnel, pub, clip	21	22 %		

Notre échantillon travaille principalement dans le domaine de la production cinématographique (84 %), mais aussi, et de manière significative, dans le domaine de la fiction et du documentaire audiovisuels (69 %), de sorte qu'aujourd'hui les assistants semblent flexibles et perméables à ces différents modes de production et de diffusion.

Seulement 20 % travaillent uniquement dans le cinéma et 15 % uniquement dans les productions audiovisuelles de fiction et de documentaire.

PROFIL DES PROJETS

NATURE DES PROJETS

Fiction CINÉMA	196	54 %
Fiction TV	50	14 %
Docu. CINÉMA	29	8 %
Docu. TV	42	12 %
Reportage	9	2 %
Magazine	14	4 %
Animation	4	1 %
Autre	19	5 %

ANNÉES DE DÉBUT DE PRODUCTION

2014	25	7 %
2015	54	15 %
2016	85	24 %
2017	123	34 %
2018	71	19 %
NPP	5	1 %

Notre enquête s'appuie sur un échantillon de 363 projets issus de la production cinématographique (54 % sont des fictions et 8 % des documentaires) et de la production audiovisuelle (14 % sont des fiction TV et 12 % des documentaire TV). Ces projets se sont réalisés entre 2014 et 2018, dont 58 % en 2016 et 2017.

Nous avons également reçu des réponses concernant « le flux audiovisuel » (6 % pour le magazine et le reportage), le film d'animation (1 %) et la création numérique Web (1 %).

Insuffisants pour ordonner une vision globale de ces productions, nous n'opérerons aucune analyse séparée de ces données. Ceux-ci devront faire l'objet d'un autre travail.

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

FONCTION ET STATUT AU SEIN DE CHAQUE PROJET

Sur l'ensemble de ces projets, 91 % des participants avaient le poste d'assistant monteur, 5 % de second assistant monteur et 3 % de stagiaire conventionné.

Les stagiaires sont accueillis principalement dans le domaine du cinéma. Seulement un stagiaire a été accueilli sur un documentaire télévisuel.

B3.VOTRE FONCTION AU SEIN DE CHAQUE PROJET

Assistant monteur	330	91 %	91,5 %	93 %	87 %	100 %	79,5 %	92,5 %
Second assistant monteur	20	5 %	6,5 %	6 %	9 %	0 %	7 %	2,5 %
Stagiaire conventionné	10	3 %	2 %	1 %	4 %	0 %	10,5 %	2,5 %
NPP	3	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	2,5 %

B4.VOTRE STATUT AU SEIN DE CHAQUE PROJET

Assistant indépendant (salarié intermittent CDDU)	262	72 %	85 %	88 %	82 %	78 %	48 %	50 %
Laboratoire de postproduction (employé)	14	4 %	2,5 %	1 %	4 %	0 %	0 %	9,5 %
Boîte de Production (employé)	67	19 %	9 %	9 %	7 %	22 %	24 %	35,5 %
Laboratoire de postproduction (stagiaire)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Stagiaire Montage	12	3 %	2,5 %	1 %	7 %	0 %	14 %	2,5 %
NPP	8	2 %	1 %	1 %	0 %	0 %	14 %	2,5 %

BUDGET ET CATÉGORIE DE SALAIRES CONVENTIONNELS EN CINÉMA

Sur 225 projets de cinéma, 65 % étaient produits en annexe 1 (budget supérieur à 3,6 M€ d'euros), 25 % en annexe 3 (avec une grille de salaire dérogatoire pour un budget entre 1 et 3,6 M€) et 6 % hors convention (pour un budget de moins d'1 M€). 4 % n'ont pas répondu.

La différence de budgets entre les fictions et les documentaires de cinéma demeure, car 57 % des fictions ont un budget supérieur à 3,6 M€ et 55 % des documentaires ont un budget inférieur à 1 M€.

On remarque cependant que 11 % des fictions cinéma en annexe 1 ont un budget entre 1 et 3,6 M€, de sorte que ces projets auraient pu accéder aux grilles de salaires dérogatoires affiliées à l'annexe 3, ce que les productions n'ont pas demandé.

B5.BUDGET DES PROJETS CINÉMA

Moins d'1 M€	34	15 %	9 %	55 %
d'1M à 3,6 M€	50	22 %	24 %	10 %
+ de 3,6 M€	112	50 %	57 %	0 %
n.c.	22	10 %	7 %	31 %
NPP	7	3 %	3 %	4 %

B6.CATÉGORIE DE SALAIRES CONVENTIONNELS

Annexe 1 CINÉMA	146	40 %	69 %	4 %	38 %	-
Annexe 3 CINÉMA	56	15 %	23 %	0 %	31 %	2,5 %
Hors convention CINÉMA	13	4 %	5 %	0 %	7 %	2,5 %
Assistant monteur spécialisé TV	47	13 %	-	70 %	0 %	4,5 %
Assistant monteur TV	69	19 %	-	26 %	3,5 %	74 %
(Belgique (8), Animation (3)...) Autres	28	7,5 %	3 %	0 %	10 %	16,5 %
Autre_Stagiaire	2	0,5 %	0 %	0 %	7 %	0 %
NPP	2	1 %	0 %	0 %	3,5 %	0 %

... ET DANS L'AUDIOVISUEL

La fonction d'assistant monteur spécialisé TV (dédié à la fiction lourde) et celle d'assistant monteur TV se répartissent respectivement, entre la fiction TV (70 %) pour la première et le documentaire TV (74 %), pour la seconde.

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'ÉQUIPE DE MONTAGE ET LE DIRECTEUR DE POSTPRODUCTION

L'équipe montage se compose à 80 % du chef monteur et d'un assistant.

L'emploi d'un second assistant monteur s'élève à 5 % sur toutes les productions confondues.

Un stagiaire est présent sur 8 % des films.

Les directeurs de postproduction sont très présents en fiction (environ 73 %) et beaucoup moins en documentaire (environ 30 %).

Il n'en demeure pas moins un interlocuteur important dans les productions audiovisuelles.

(cf. QUESTION C3)

RÉUNION DE POSTPRODUCTION

On constate qu'aucune réunion de postproduction n'est organisée sur près de 50 % des fictions cinéma, sur plus de 70 % des fictions TV et des documentaires (audiovisuels et cinématographiques).

Ces chiffres ne changent pas significativement, qu'un directeur de postproduction soit présent ou non sur le projet.

QUEL(S) INTERLOCUTEUR(S) POUR L'ASSISTANT ?

Sur les projets de cinéma, le chef monteur est l'interlocuteur principal de l'assistant monteur dans la préparation de son travail.

Sur les projets audiovisuels, le chef monteur et le directeur de postproduction sont les deux interlocuteurs principaux, de manière équivalente.

Toutefois, nous notons que sur les films en annexe 3, 22 % ont eu une relation distante (téléphone) ou subordonnée (technique) à leur monteur. En documentaire (cinéma et audiovisuel), plus de 17 % des répondants ont une relation inexistante, voire aucun contact, avec leur chef monteur.

(cf. QUESTIONS E18 et F2, p.27 et 28)

→ S'agit-il d'une absence de mise en relation ou d'une absence de concertation avec la production ? Pourquoi une telle séparation des fonctions de chef et d'assistant ? Pourquoi désengager les assistants de la fabrication des films ?

C5.COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE MONTAGE

Chef + Assistant	283	78 %	80 %	80 %	80 %	90 %	76 %	74 %
Chef + Assist. + Second assistant	18	5 %	4,5 %	6,5 %	0 %	4 %	7 %	4,5 %
Chef + Assist. + Stagiaire	20	6 %	7 %	6,5 %	9 %	0 %	7 %	2,5 %
Chef + Stagiaire	6	2 %	1,5 %	0 %	4 %	0 %	3 %	2,5 %
(Labo...) Autre	31	8 %	5,5 %	4 %	7 %	6 %	3 %	14 %
NPP	5	1 %	1,5 %	2 %	0 %	0 %	3 %	2,5 %

C2.Y AVAIT-IL UN DIRECTEUR DE POSTPRODUCTION

Oui	232	64 %	76,5 %	84 %	73 %	70 %	34 %	28,5 %
Non	114	31 %	20 %	11 %	25 %	22 %	66 %	66,5 %
Autre	16	4 %	3,5 %	5 %	2 %	8 %	0 %	5 %
NPP	1	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

C4.RÉUNION DE POSTPRODUCTION

Oui	115	32 %	44 %	52 %	31 %	20 %	7 %	19 %
Non	224	62 %	48 %	42 %	53 %	74 %	83 %	78,5 %
Autre	24	6 %	8 %	6 %	16 %	6 %	10 %	2,5 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

... RÉUNION DE POSTPRODUCTION, LORSQU'UN DIRECTEUR DE POSTPRODUCTION EST PRÉSENT SUR LE PROJET

NOMBRE DE PROJETS	232	151	112	33	34	10	10
Oui	39 %	50,5 %	59 %	21 %	15 %	10 %	25 %
Non	53 %	40,5 %	36 %	58 %	77 %	70 %	75 %
Autre	8 %	9 %	5 %	21 %	8 %	20 %	0 %
NPP	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

C3.INTERLOCUTEUR PRINCIPAL

Chef monteur	204	56 %	72,5 %	75 %	64 %	42 %	52 %	31 %
Directeur de postproduction	97	27 %	21,5 %	22 %	27 %	44 %	7 %	31 %
Assistant monteur	15	4 %	2 %	1,5 %	4,5 %	8 %	10 %	2 %
(producteur, technicien, assistant ou dir. de prod., réalisateur etc.) Autre	47	13 %	4 %	1,5 %	4,5 %	6 %	31 %	36 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe I	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

PREMIER CONTACT EN VUE D'UNE EMBAUCHE

Globalement et quel que soit le projet, l'assistant monteur est contacté avant le tournage.

En revanche, près de 30 % des assistants sont appelés alors que le montage a déjà commencé, soit pour occuper un poste d'assistant inexistant (3 % en fiction, plus de 10 % en documentaire), soit pour un remplacement définitif (10 %).

→ *Lorsqu'un assistant est contacté pendant le montage, nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une offre d'embauche à très court terme. En touchant 30 % des assistants, ce fait suppose un modèle d'embauche précarisant l'employé, prévenu au dernier moment. Ainsi comment peut-il organiser sa vie personnelle et professionnelle ?*

De plus, pourquoi attendre le montage pour embaucher un assistant, alors qu'il a une connaissance technique et artistique du processus de postproduction, dont les enjeux s'évaluent dès la préparation du tournage ?

LIEU DE TRAVAIL

Entre 72 et 88 % des fictions sont montées au sein de structures de postproduction proposant des salles de montage équipées.

45 % des documentaires sont montés au sein des sociétés de production, possédant leur propre matériel.

Une tendance forte apparaît cependant pour les assistants : le travail à domicile. Suivant notre échantillon, 24 % des assistants de documentaires de cinéma travaillent chez eux, 12 % sur les documentaires audiovisuels et 7 % sur les fictions cinéma en annexe 3.

→ *Dans quelle mesure la pratique du travail à domicile est-elle légale ?*

Ne participe-t-elle pas aussi au démantèlement des équipes de montage, à la mise à distance du chef et de l'assistant, mais aussi de l'assistant et de la fabrication du film ? Et donc de son apprentissage du métier ?

C1. QUAND AVEZ-VOUS ÉTÉ CONTACTÉ ?

Avant le tournage	214	59 %	68 %	71 %	71 %	78 %	21 %	35,5 %
Pendant le tournage	45	12 %	12 %	10 %	9 %	2 %	27,5 %	21,5 %
Montage en cours	45	12 %	8 %	8 %	9 %	10 %	21 %	26 %
Montage en cours (assistant inexistant)	23	6 %	3,5 %	2 %	4 %	0 %	17 %	9,5 %
Montage en cours (remplacement définitif)	35	10 %	8,5 %	9 %	7 %	10 %	13,5 %	5 %
NPP	1	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,5 %

C6. LIEU DE TRAVAIL

Prestataire (salles équipées)	237	65 %	72,5 %	74 %	78 %	88 %	27,5 %	40 %
Production équipée	93	26 %	21 %	22 %	11 %	4 %	45 %	48 %
Votre domicile (votre matériel)	19	5 %	2,5 %	0 %	7 %	0 %	24 %	12 %
Autre	14	4 %	4 %	4 %	4 %	8 %	3,5 %	0 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

TEMPS DE TRAVAIL : FRÉQUENCE, PRÉVISIONNEL, DÉPASSEMENT

FRÉQUENCE DE L'ASSISTANAT

La **présence limitée et discontinue des assistants** dans les salles de montage se confirme dans toutes les productions (entre 45 % et 80 %), avec notamment un taux de présence irrégulière sur plus de 70 % des fictions cinéma en annexe 3 et la production documentaire audiovisuelle et cinématographique.

TEMPS DE MONTAGE ET TEMPS D'ASSISTANAT

Le **temps prévisionnel de montage d'une fiction en cinéma** s'évalue en moyenne autour de 13 à 16 semaines (48 %). Toutefois, une vraie différence apparaît entre les films en annexe 1 et les films en annexe 3.

Ainsi, 31 % des montages en annexe 3 ont une durée prévisionnelle inférieure à 12 semaines (contre 10 % en annexe 1), tandis que 41 % des films en annexe 1 ont une durée prévisionnelle de montage supérieure à 17 semaines (contre 11 % en annexe 3).

Cette tendance et ce différentiel se confirme et s'accroît sur **le temps de travail prévisionnel de l'assistant**.

42 % des assistants ont une durée de présence prévue inférieure à 5 semaines sur les films de fiction en annexe 3 (contre 9 % en annexe 1), tandis que 41 % des assistants ont une durée de présence prévue supérieure à 16 semaines sur les films de fiction en annexe 1 (contre 2 % en annexe 3).

→ D'une « catégorie » de film à une autre, le temps de présence prévu de l'assistant s'inverse. Alors qu'en annexe 3, les techniciens voient déjà leur salaire abattu pour rendre possible la production du film, il n'y a aucune raison que leur temps de travail soit en plus diminué.

C11.FRÉQUENCE DE L'ASSISTANAT

Période continue	150	41 %	47,5 %	56 %	29 %	48 %	21 %	28,5 %
Par intermittence	209	58 %	52 %	44 %	71 %	52 %	79 %	71,5 %
NPP	4	1 %	0,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

C7.TEMPS DE MONTAGE PRÉVU

< 12 sem.	133	37 %	21 %	10 %	31 %	56 %	31 %	62 %
13/16 sem.	122	33 %	47,5 %	49 %	53 %	14 %	31 %	26 %
> 17 sem.	105	29 %	30,5 %	41 %	11 %	30 %	34,5 %	12 %
NPP	3	1 %	1 %	0 %	5 %	0 %	3,5 %	0 %

C8.TEMPS D'ASSISTANAT PRÉVU

< 5 sem.	130	36 %	21,5 %	9 %	42 %	44 %	45 %	71,5 %
6/10 sem.	70	19 %	26,5 %	23 %	42 %	16 %	17 %	7 %
11/16 sem.	40	11 %	17 %	24 %	5 %	8 %	4 %	0 %
< 16 sem.	87	24 %	28,5 %	41 %	2 %	24 %	10 %	9,5 %
n.c.	16	4 %	2 %	0 %	0 %	4 %	10 %	7 %
Autre	20	6 %	4,5 %	3 %	9 %	4 %	14 %	5 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

SUIVANT UN ÉCHANTILLON PLUS PRÉCIS...*

Nous avons pu appréhender le **temps de présence effectif des assistants** par rapport à la durée finale du montage.

Lorsque l'assistant est intervenu sur une durée équivalente (1) ou supérieure (>1) au temps de montage, nous considérons que celui-ci a été présent de manière raisonnable, relativement aux tâches liées à sa fonction (préparation du montage, assistance au chef monteur, exports finaux du montage aux autres métiers de la postproduction).

De fait, notre échantillon montre un temps de présence suffisant de l'assistant sur 34 % des projets. Or, sur 34 % des projets aussi, les assistants interviennent sur une durée inférieure à la moitié du temps de montage, ce qui est bien trop faible et largement insuffisant, compte tenu des impératifs de sa fonction et des tâches dont il a la charge.

DANS LE SECTEUR DE LA FICTION CINÉMA

Une vraie disparité se confirme entre les films de fiction en annexe 1 et ceux en annexe 3.

Sur les films de fiction en annexe 1, 52 % des assistants sont présents sur une durée équivalente ou supérieure au temps de montage, tandis que, sur les films de fiction en annexe 3, 47 % des assistants interviennent sur une durée inférieure à la moitié du temps de montage.

Nous remarquons également que 17 % des projets en annexe 1 indiquent un taux de présence de l'assistant trop faible.

C9.C10.SUIVANT UN ÉCHANTILLON PLUS PRÉCIS, RAPPORT TEMPS ASSISTANAT / TEMPS MONTAGE (EN %)

NOMBRE DE PROJETS		161	81	19	27	10	20
moins de la moitié du temps de montage	< 0,5	34 %	17 %	47 %	48 %	40 %	65 %
plus de la moitié du temps de montage	0,5 < 1	32 %	31 %	42 %	37 %	40 %	15 %
durée équivalente	1	13 %	19 %	0 %	4 %	10 %	15 %
plus que le temps de montage	> 1	21 %	33 %	11 %	11 %	10 %	5 %

SUR LES DOCUMENTAIRES DE CINÉMA...

Le temps prévisionnel de montage est plus variable. Il s'équilibre entre 12 semaines (31 %), 16 semaines (31 %) ou une durée supérieure (34,5 %).

Toutefois, suivant notre échantillon restreint, près de 40 % des assistants ont un taux de présence inférieure à la moitié du temps de montage. Et seulement 20 % des assistants de cette catégorie suivraient raisonnablement l'élaboration d'un film documentaire.

DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL...

Les chiffres semblent plus radicaux, du fait sans doute des temps de montage beaucoup plus courts. Ainsi, le temps prévisionnel de montage d'un film documentaire ou de fiction est inférieur à 12 semaines de travail pour 60 % des projets.

Il n'en reste pas moins qu'en fiction TV, 48 % des assistants sont présents sur un temps inférieur à la moitié du temps de montage. Et il en est de même sur 65 % des documentaires TV.

* Cet échantillon restreint correspond aux projets dont les assistants nous ont transmis la durée totale du temps de montage et du temps d'assistanat effectués. De plus, afin d'assurer la solidité de l'analyse de ces données, nous avons retenu seulement les projets où l'assistant était présent sur la totalité du montage ou bien ayant remplacé définitivement l'assistant initial de manière très conséquente. (Cf. ANNEXE TABLEAU p.35)

TAUX DE DÉPASSEMENT

Enfin, notre échantillon réduit nous permet d'évaluer, pour les assistants, le temps de dépassement des projets en fonction de leur temps prévisionnel de travail.

Ce taux de dépassement s'élève à plus de 45 % pour les fictions cinéma (annexes 1 et 3 confondues) et à près de 40 % pour les documentaires cinéma.

Dans l'audiovisuel, ce taux est moindre mais pas négligeable. Il est de 26 % pour les fictions TV et de 40 % pour les documentaires TV.

→ En conclusion, le faible temps de présence des assistants en rapport au taux élevé de dépassement est révélateur d'un mode opératoire économique s'appuyant sur des interventions discontinues des assistants (58 %), au lieu d'une période continue et stable (41 %).

Cette méthode entraîne des conditions de travail précaires et difficiles pour les assistants, mais aussi pour les chefs monteurs, le réalisateur et les autres métiers de la postproduction.

Pourquoi restreindre d'autant cette force de travail, de dialogue, de regard et de collaboration ? Quel en est l'impact sur la qualité des films, les dépassements de temps de montage et donc sur le budget des films ?

TAUX DE DÉPASSEMENT

DÉPASSEMENT ou TEMPS INFÉRIEUR AU PLANNING PRÉVISIONNEL (en %)							
ASSISTANT	dépassement	42 %	46 %	47 %	26 %	40 %	40 %
	temps inférieur	2 %	2 %	0 %	0 %	0 %	5 %
MONTAGE	dépassement	43 %	48 %	47 %	33 %	50 %	25 %
	temps inférieur	3 %	1 %	0 %	0 %	10 %	5 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe I	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

MÉTHODES ET PRATIQUES

LE TRANSCODAGE DES RUSHES

Sur les films de fiction cinéma et TV, les laboratoires sont principalement en charge du transcodage des rushes. Le chiffre baisse pour la fiction TV mais est compensé par l'intervention d'un D.I.T. (Digital Imaging Technician).

Par contre, cette tâche est prise en charge majoritairement (60 à 80 %) par les assistants monteurs sur les documentaires cinéma et TV (il n'y a possiblement pas de laboratoire pour un certain nombre de ces projets).

→ Cette tâche implique des compétences dépassant la seule fonction de l'assistant monteur et une lourde responsabilité technique, de la réception des rushes à la conformation image du film avant l'étalonnage. Cette responsabilité devrait être mieux valorisé et valoir salaire.

LA SYNCHRONISATION DES RUSHES

La synchronisation est effectuée en grande partie par les assistants monteurs sur tous les types de projets (73 %).

Cependant, sur 20 % des films de fiction, cette tâche est confiée à un laboratoire. Sur ces 20 %, 38 % voient également l'organisation du projet et un premier dérushage effectués par le laboratoire, alors que ces tâches sont normalement sous la responsabilité de l'assistant monteur.

L'ORGANISATION DU PROJET ET LE PREMIER DÉRUSHAGE

Néanmoins, l'organisation du projet et le premier dérushage sont majoritairement à la charge des assistants monteurs (jusqu'à 85 % pour les fictions cinéma).

Mais ce sont tout de même 27 % des projets sur lesquels ces tâches ne sont pas confiées à l'assistant, mais au chef monteur (7,5 %) et au laboratoire (6 %).

7 % des assistants monteurs déclarent ainsi ne pas pouvoir voir les rushes.

9 % des assistants y parviennent sans avoir effectué la synchronisation et le dérushage : principalement sur leur temps libre ou au fur et à mesure sur leur temps de travail, ou encore par le biais d'un travail avec le monteur ou le réalisateur.

→ De fait, dès leur prise de fonction, près d'un quart des assistants se trouvent fragilisés dans leur connaissance du projet, dans leurs moyens d'actions auprès du chef monteur et du réalisateur, et donc dans leur apprentissage du métier.

D1. QUI A ÉTÉ EN CHARGE DU TRANSCODAGE DES RUSHES ?

	Vous	98	27 %	7 %	3 %	7 %	18 %	62 %	78,5 %
Laboratoire (postproduction)	223	61 %	86 %	90 %	84 %	68 %	21 %	7 %	
D.I.T. (tournage)	21	6 %	6 %	6 %	7 %	12 %	0 %	2,5 %	
Autre	18	5 %	0,5 %	0 %	2 %	2 %	17 %	9,5 %	
NPP	3	1 %	0,5 %	1 %	0 %	0 %	0 %	2,5 %	

D2. QUI A ÉTÉ EN CHARGE DE LA SYNCHRONISATION DES RUSHES ?

	Vous	251	69 %	66 %	63 %	69 %	70 %	76 %	86 %
Autre_assistant	15	4 %	6 %	8 %	2 %	4 %	0 %	0 %	
Laboratoire (postproduction)	55	15 %	18 %	18 %	22 %	20 %	3,5 %	7 %	
D.I.T. (tournage)	9	2 %	2,5 %	3 %	2 %	4 %	3,5 %	2,5 %	
Autre	31	9 %	6,5 %	8 %	5 %	2 %	17 %	4,5 %	
NPP	2	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	

D3. QUI A EFFECTUÉ L'ORGANISATION DU PROJET ET DU PREMIER DÉRUSHAGE ?

	Vous	265	73 %	79 %	77 %	76,5 %	78 %	64 %	65 %	78,5 %
Autre_assistant	22	6 %			8 %	9 %	6,5 %	6 %	14 %	0 %
Chef monteur	27	7,5 %			2,5 %	0,5 %	6,5 %	6 %	14 %	16,5 %
Laboratoire (postproduction)	22	6 %	27 %		6 %	7 %	6,5 %	10 %	0 %	2,5 %
Autre	27	7,5 %			6 %	7 %	2,5 %	14 %	7 %	2,5 %
NPP	0	0 %			0,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

D4. SI VOUS N'AVEZ PAS EFFECTUÉ CES TÂCHES PRÉPARATOIRES, AVEZ-VOUS PU PRENDRE CONNAISSANCE DES RUSHES AUTREMENT ? SI OUI, COMMENT ?

	NON	26	7 %	
Sur temps libre ou quand avait du temps	11	3 %		9 %
Au fur et à mesure	7	2 %		
Verif ou classification	11	3 %		
Refait car problème	2	0,5 %		
Travail avec le réalisateur ou monteuse	2	0,5 %		
NPP	304	84 %		

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

LES TÂCHES DE L'ASSISTANT PENDANT LE MONTAGE

Les exports et la communication avec les autres corps de métiers sont les principales tâches des assistants. Viennent ensuite le dérushage, le travail sur le son, le maquettage des VFX et des génériques, la vérification de la confo image, les recherches audio et visuelles, le relevé des dialogues.

Les assistants travaillant sur des projets en annexe 3 interviennent deux fois moins sur ces tâches qu'en annexe 1.

À noter que 38 % des assistants se voient confier des travaux de prémontage, et 27 % des travaux avec le réalisateur.

TÂCHES TECHNIQUES EFFECTUÉES EN DEHORS DES ATTRIBUTIONS DE L'ASSISTANT MONTEUR

Ce sont sur les projets documentaires principalement que les assistants se voient confier des travaux en dehors de leurs attributions (31 % pour les documentaires cinéma et 24 % pour les documentaires TV).

En dehors de travaux de transcodages (sur plus de 60 % des documentaires), il peut s'agir de travaux définitifs de titrage ou de sous-titrage, d'étalonnage, de montage son et d'effets visuels (VFX).

PRÉSENCE DES ASSISTANTS AUX PROJECTIONS DE TRAVAIL

Les pourcentages montrent de fortes différences en fonction du budget des projets : sur les films de fiction cinéma, le pourcentage d'assistants présents à toutes les projections est 2 fois plus élevé sur les films en annexe 1 (58 %) que sur les films en annexe 3 (27 %).

Par ailleurs, sur les projets de fiction TV et de documentaire TV la majorité des assistants n'assiste à aucune projection.

D5. QUEL RÔLE A ÉTÉ LE VOTRE PENDANT LE MONTAGE ?

Prémontage (film)	34	9 %	8 %	10 %	4 %	10 %	10 %	14 %
Dérushage (vision rushes, commentaires, sélection...)	202	56 %	62 %	63 %	64 %	54 %	55 %	38 %
Prémontage (séquences)	129	35 %	43 %	51 %	24 %	40 %	21 %	14 %
Montage son (recherche, lissage, bouchage...)	192	53 %	68 %	84 %	40 %	52 %	38 %	12 %
Recherches audiovisuelles (musiques, archives)	158	44 %	50 %	64 %	18 %	36 %	31 %	19 %
Maquettes VFX	172	47 %	64 %	76 %	47 %	46 %	17 %	7 %
Maquettes Titres	194	53 %	63 %	76 %	36 %	50 %	38 %	29 %
Exports divers (projections, production)	307	84 %	89 %	92 %	82 %	86 %	76 %	81 %
Exports master (montage son, conformation image)	283	78 %	87 %	93 %	69 %	76 %	55 %	59 %
Relevé des dialogues (détection)	154	42 %	62 %	75 %	38 %	30 %	21 %	5 %
Vérification (conformation image)	190	52 %	63 %	74 %	38 %	26 %	45 %	45 %
Travaux avec le réalisateur - lesquels ? prémontage, montage = 56 musique = 17 recherche audio/visuelle et archives = 15 vfx = 20 titres et génériques = 20 réflexions = 5 autour de la voix off = 6 montage son = 1 sous titre = 2 calage post synchro = 4	96	27 %	30 %	29 %	27 %	28 %	21 %	19 %

D9. VOUS A-T-ON DEMANDÉ D'EFFECTUER DES TÂCHES TECHNIQUES, EN DEHORS DE VOS ATTRIBUTIONS D'ASSISTANT MONTEUR ?

Oui	46	13 %	8 %	6 %	9 %	4 %	31 %	24 %
Non	305	84 %	89 %	93 %	84 %	96 %	62 %	71 %
NPP	10	3 %	3 %	1 %	7 %	0 %	7 %	5 %

D6. ÉTIEZ-VOUS PRÉSENT AUX PROJECTIONS ?

Toutes	117	32 %	47 %	58 %	27 %	20 %	17 %	14 %
Certaines	112	31 %	33 %	32 %	40 %	24 %	45 %	24 %
Aucune	132	36 %	19,5 %	10 %	31 %	56 %	38 %	62 %
NPP	2	1 %	0,5 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe I	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

PRÉSENCE DES ASSISTANTS AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL (VFX, MONTAGE SON, MUSIQUES etc.)

La même tendance se confirme, voire se renforce : sur les films de fiction cinéma en annexe 3, 47 % des assistants ne participent à aucune réunion de travail avec les autres acteurs de la postproduction du film, alors qu'il a pourtant la charge de leur transmettre les éléments du montage et d'assurer un dialogue sur des données techniques et artistiques.

Il en est de même sur les fictions TV et encore plus sur les documentaires.

PRÉSENCE DES ASSISTANTS A LA POSTPRODUCTION SONORE Postsynchronisation (détection et enregistrement), bruitage, mixage

Hormis 53 % des films de fiction cinéma en annexe 1 sur lesquels les assistants sont présents à la détection des postsynchronisations, la quasi totalité des assistants ne sont plus présents lors des étapes de travail de la postproduction sonore (postsynchronisation, bruitage, mixage...), tous types de projets confondus.

→ Au regard de l'ensemble de ces questions et réponses relatives à la fonction de l'assistant monteur, nous pouvons prendre la mesure de son rôle et de sa profonde implication dans le processus de postproduction d'un film, qu'il soit de documentaire ou de fiction. L'ensemble de ses tâches est un gain de temps et un gain financier précieux dans la répartition du travail, un soutien majeur pour le chef monteur, le réalisateur et les autres membres de la production.

Si l'assistant monteur se révèle primordiale pour une certaine catégorie de film, pourquoi est-il si peu pris en compte sur d'autres ou à certaines étapes du travail ? La mesure de sa mise à l'écart est-elle considérée justement par les productions et les directeurs de postproduction ?

Comment appréhender la formation des monteurs de demain, notamment sur une partie majeure du montage son (postsynchronisation, montage parole, bruitage, mixage) dont ils auront également une part de responsabilité, étant les dépositaires d'une réflexion longue et d'un travail exigeant mis en œuvre avec le réalisateur, dans le montage sonore et visuel du film ?

D7.ÉTIEZ-VOUS PRÉSENT AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL (VFX, MONTAGE SON, MUSIQUES etc.) ?

Toutes	101	27,8 %	37 %	46 %	20 %	22 %	7 %	19 %
Certaines	117	32 %	36 %	40 %	31 %	34 %	31 %	19 %
Aucune	144	40 %	26,5 %	14 %	47 %	44 %	62 %	62 %
NPP	1	0,2 %	0,5 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %

D8.ÉTIEZ-VOUS PRÉSENT AUX ÉTAPES DE TRAVAIL SUIVANTES, MÊME A TEMPS PARTIEL ?

à la détection des postsynchronisations :								
Oui	91	25 %	41 %	53 %	20 %	8 %	3 %	0 %
Non	262	72 %	56 %	43 %	78 %	92 %	97 %	100 %
NPP	0	3 %	3 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %
à l'enregistrement des postsynchronisations :								
Oui	26	7 %	11 %	16 %	2 %	2 %	3,5 %	0 %
Non	326	90 %	86 %	81 %	96 %	98 %	93 %	100 %
NPP	11	3 %	3 %	3 %	2 %	0 %	3,5 %	0 %
aux bruitages :								
Oui	7	2 %	3 %	4 %	2 %	2 %	0 %	0 %
Non	346	95 %	94,5 %	93 %	96 %	98 %	100 %	100 %
NPP	10	3 %	2,5 %	3 %	2 %	0 %	0 %	0 %
au mixage :								
Oui	47	13 %	16 %	20 %	7 %	4 %	7 %	14 %
Non	306	84 %	80 %	77 %	84 %	96 %	93 %	83,5 %
NPP	10	3 %	4 %	3 %	9 %	0 %	0 %	2,5 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

PLANNING ET TEMPS DE TRAVAIL

Cette partie fait suite à nos réflexions précédentes relatives à la planification de l'étape du montage et au temps de travail de l'assistant.

CONSULTATION DU CHEF MONTEUR SUR LA DURÉE DE TRAVAIL DE L'ASSISTANT

Aujourd'hui, le chef monteur est consulté sur seulement 31 % des projets et s'accorde avec la production sur la durée de travail de son assistant. Cette moyenne est plus élevée sur les fictions cinéma en annexe 1 et les fictions TV (autour de 45 %). Ces chiffres prouvent que cela est possible.

Sur près de 25 % des projets, le chef monteur trouve finalement gain de cause pendant le montage.

Néanmoins, 42 % des chefs monteurs sont seulement avertis du temps de travail prévu pour leur assistant et devront alors s'organiser avec ou sans collaborateur suivant les appréciations techniques et budgétaires de la production.

→ *Pourquoi attendre ? Pourquoi empêcher toute négociation ? Pourquoi ne pas mieux réfléchir ensemble au besoin du film, du réalisateur et de ces collaborateurs artistiques ?*

PLANNIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ASSISTANT

La planification (complète ou partielle) du travail de l'assistant s'effectue sur près de 70 % des films.

Cependant, sur 31 % des projets, l'assistant intervient au coup par coup, sans planification, donc sans suivi précis du montage et sans aucune anticipation de son travail.

Cette question touche fortement les documentaires de cinéma (59 %) et audiovisuels (43 %).

Cette absence de planification demeure sur 24 % des projets en présence d'un directeur de postproduction (sur 46 % des projets en l'absence de directeurs de postproduction).

PLANNIFICATION DE L'ALLONGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

De même, à l'occasion d'un allongement du temps de travail prévu de l'assistant, aucune planification n'est effectuée sur 60 % des projets, l'assistant intervenant au coup par coup suivant les besoins du projet.

E1.LE CHEF MONTEUR A-T-IL ÉTÉ CONSULTÉ SUR VOTRE DURÉE DE TRAVAIL ?

Accord avant le montage	113	31 %	37 %	47 %	18 %	44 %	27,5 %	12 %
Gain de cause pendant le montage	86	24 %	27 %	29 %	22 %	6 %	34,5 %	19 %
Non seulement averti	154	42 %	31 %	23 %	47 %	50 %	38 %	69 %
NPP	10	3 %	5 %	1 %	13 %	0 %	0 %	0 %

E2.VOTRE TRAVAIL A-T-IL ÉTÉ PLANIFIÉ EN AMONT ?

			232*						
Oui	113	31 %	37 %	31 %	32 %	33 %	52 %	7 %	21 %
Oui partiellement	132	37 %	37,5 %	40 %	45 %	27 %	28 %	34 %	36 %
Non au coup par coup	114	31 %	24 %	27 %	23 %	33 %	20 %	59 %	43 %
NPP	4	1 %	1,5 %	2 %	0 %	7 %	0 %	0 %	0 %

*En rouge : résultats, lorsqu'un directeur de postproduction est présent sur le projet.

Le chiffre 232 correspond au nombre de projets, sur lesquels un directeur de postproduction était engagé.

E9.S'IL Y A EU UN ALLONGEMENT DE VOTRE TEMPS DE TRAVAIL, A-T-IL ÉTÉ PLANIFIÉ ?

Oui	42	11 %	14,5 %	15 %	15,5 %	4 %	10 %	7 %
Oui partiellement	50	14 %	13,5 %	16 %	9 %	8 %	17 %	28,5 %
Non au coup par coup	221	61 %	60 %	60 %	55,5 %	66 %	52 %	55 %
NPP	50	14 %	12 %	9 %	20 %	22 %	21 %	9,5 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

LES HORAIRES DE TRAVAIL PENDANT LE MONTAGE

Plus de 90 % des assistants travaillent en même temps que le chef monteur sur les fictions en annexe 1 et les fictions TV.

Un phénomène inquiétant apparaît néanmoins sur cette question, à savoir le «travail en décalé» de l'assistant et du chef monteur. Ce phénomène se manifeste surtout sur les fictions cinéma en annexe 3 (44 %), sur les documentaires de cinéma (31 %) et les documentaires audiovisuels (43 %).

Dans ces cas précis, l'assistant monteur intervient soit sur des horaires en décalé du chef monteur, car un seul poste de travail est mis à leur disposition, soit en amont et en aval du montage, pour effectuer la préparation et les exports du montage, une fois celui-ci terminé.

→ Une fois de plus, cette organisation précaire du travail entraîne nécessairement un suivi technique et artistique très fragile et préjudiciable pour toutes les équipes de la production du film.

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES LE TRAVAIL DE NUIT, LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

La planification du temps de travail par l'employeur doit normalement réguler les horaires de travail quotidien et hebdomadaire des employés, mais aussi sur l'ensemble du contrat.

Aujourd'hui, 75 % des assistants sont concernés par les heures supplémentaires, 55 % par le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés.

40 % des assistants déclarent faire régulièrement des heures supplémentaires et 20 % affirment travailler régulièrement de nuit, le dimanche et des jours fériés. Les raisons invoquées pour 50 % des assistants sont du fait de la production (7 %) et des impératifs de rendus (43 %).

E3.HORAIRES DE TRAVAIL PENDANT LE MONTAGE

Mêmes horaires que le chef monteur	261	72 %	78 %	93 %	53,5 %	92 %	62 %	50 %
En décalé (un seul poste)	48	13 %	12 %	2 %	33,5 %	4 %	10 %	24 %
En décalé (en amont et en aval du montage)	26	7 %	5 %	1 %	11 %	0 %	21 %	19 %
Autre	26	7 %	4 %	4 %	2 %	4 %	7 %	4,5 %
NPP	2	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,5 %

E6.AVEZ-VOUS FAIT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ?

Régulièrement	153	42 %	43 %	44 %	40 %	26 %	52 %	45 %
Exceptionnellement	129	36 %	37,5 %	40 %	31 %	46 %	27 %	33,5 %
Jamais	80	22 %	19 %	16 %	27 %	28 %	21 %	21,5 %
NPP	0	0 %	0,5 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %

E4.AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ DE NUIT, LE DIMANCHE OU DES JOURS FÉRIÉS ?

Régulièrement	74	20,5 %	17 %	15 %	18 %	6 %	31 %	40,5 %
Exceptionnellement	131	36 %	40,5 %	43 %	38 %	28 %	41 %	26 %
Jamais	156	43 %	42 %	42 %	42 %	64 %	28 %	33,5 %
NPP	2	0,5 %	0,5 %	0 %	2 %	2 %	0 %	0 %

E5. QUELLES ÉTAIENT LES RAISONS DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ?

(Impératifs de rendus, demandes supplémentaires de la production, du monteur, du réalisateur...)

impératifs de rendus	158	43 %
demandes du monteur	43	12 %
demandes de la production	53	15 %
demandes du réalisateur	26	7 %
organisation de la production	31	9 %
surcharge de travail	46	13 %
volonté personnelle, non demandé	7	2 %
NPP	126	35 %

E5.QUELLES ÉTAIENT LES RAISONS DE CES TRAVAUX HORS HORAIRES ET JOURS NORMAUX ?

(impératifs de rendus, surcharge de travail...)

impératifs de rendus	156	43 %
surcharge de travail	48	13 %
organisation de la production	25	7 %
NPP	176	49 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe I	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

DEMANDE DE RENFORT EN COURS DE CONTRAT

A ce titre, seulement 13 % des assistants osent demander du renfort et l'obtiennent.

11 % considèrent que c'est une solution inappropriée.

DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL PRÉVU

Enfin, sur 6 % des projets de notre échantillon général, l'assistant a été embauché moins de temps que prévu, notamment à cause d'une méconnaissance de la postproduction, d'une absence de planification ou des aléas budgétaires de la part des sociétés.

→ Pour ces 6 %, et dans le cas d'absence de contrat signé au préalable, l'assistant ne peut aucunement faire valoir son droit à être payé le temps non effectué ou bien à recevoir un dédommagement de la part de la production, alors que lui-même a pu refuser du travail pour demeurer disponible.

E8.AVEZ-VOUS DEMANDÉ DU RENFORT EN COURS DE CONTRAT ?

Obtenu	47	13 %	32 %	13 %	15 %	11 %	12 %	10 %	9 %
Refusé	11	3 %		1 %	1 %	0 %	6 %	4 %	0 %
Solution inappropriée	40	11 %		12 %	13 %	4 %	14 %	10 %	2,5 %
Pas osé demander	17	5 %		5 %	4 %	7 %	2 %	0 %	10 %
Non	246	68 %		67 %	64 %	76 %	66 %	66 %	76 %
NPP	2	0 %		2 %	3 %	2 %	0 %	10 %	2,5 %

E10.SI VOUS AVEZ TRAVAILLÉ MOINS DE TEMPS QUE PRÉVU, SELON VOUS, QUELLES EN SONT LES RAISONS ?

(surestimation du temps de travail par la production, demandes minimales du monteur, absence de planification...)

OUI	22	6 %
Absence du monteur et du réalisateur, donc pas d'indications	1 0,3 %	
Manque de budget	2 0,5 %	
Méconnaissance globale de la post-production	4 1 %	
Économies	6 1,6 %	
Délocalisation en Afrique	1 0,3 %	
Pas le besoin / pas planifié	7 2 %	
Rapidité	1 0,3 %	
NPP	341 94 %	

SALAIRE

LE SALAIRE

Le salaire minimum garanti est appliqué sur la majorité des projets.

On constate cependant que 15 % des assistants sur les fictions cinéma en annexe 1, 14 % sur les documentaires cinéma et 12 % sur les documentaires audiovisuels sont payés au-delà du salaire minimum garanti.

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Seulement 5 % des assistants voient leurs heures supplémentaires payées en totalité conformément aux conventions collectives (12 % sur les documentaires audiovisuels).

Entre 10 et 26 % trouvent des arrangements plus ou moins avantageux. 57 % ne les demandent pas.

6 % sont refusées. 14 % sont refusées dans le documentaire de cinéma, alors qu'elles sont les plus régulières (52 %) dans ce secteur.

PAIEMENT DU TRAVAIL LE DIMANCHE ET DES JOURS FÉRIÉS

De même, 50 % des assistants ne voient pas leur(s) journée(s) travaillée(s) le dimanche ou un jour férié déclarée(s) et majorée(s) conformément aux conventions collectives.

ÊTRE DÉCLARÉ UNE DEMI-JOURNÉE

De même, suivant la logique d'intervention au coup par coup, on constate une tendance nouvelle, relative à la déclaration d'un assistant sur une demi-journée. Or, ce type de déclaration est illégal.

Cela concerne entre 15 et 25 % des assistants sur les fictions cinématographiques et audiovisuelles, 40 % des assistants sur les documentaires des deux secteurs. Environ 8 % sont touchés régulièrement par ce phénomène (sauf en fiction TV).

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe I	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

E11.VOTRE SALAIRE ÉTAIT-IL ?

Salaire minimum garanti	220	61 %	59 %	83 %	2 %	86 %	41 %	64,5 %
Au-delà du salaire minimum garanti	38	10 %	11 %	15 %	2 %	6 %	14 %	12 %
Salaire abattu annexe 3	52	14 %	19 %	1 %	78 %	0 %	14 %	7 %
Au SMIC horaire	20	6 %	6 %	0 %	2 %	0 %	7 %	7 %
Autre	24	6,5 %	3,5 %	1 %	11 %	8 %	17 %	7 %
Stagiaire	6	1,5 %	1 %	0 %	5 %	0 %	7 %	0 %
NPP	3	1 %	0,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,5 %

E12.SI VOUS AVEZ FAIT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, VOUS ONT-ELLES ÉTÉ PAYÉES CONFORMÉMENT AUX CONVENTIONS COLLECTIVES ?

En totalité	18	5 %	4 %	4 %	0 %	6 %	3 %	12 %
Partiellement	13	3 %	5 %	5 %	2 %	2 %	3 %	5 %
Arrangement (équivalent financièrement)	26	7 %	7 %	7,5 %	4,5 %	10 %	3 %	2,5 %
Arrangement (moins avantageux)	39	11 %	8 %	5 %	13 %	16 %	14 %	7 %
Refusées	21	6 %	6 %	7,5 %	2 %	4 %	14 %	2,5 %
Pas demandées	207	57 %	65 %	68 %	65 %	44 %	45 %	57 %
NPP	39	11 %	5 %	3 %	13,5 %	18 %	17 %	14 %

E13.SI VOUS AVEZ TRAVAILLÉ LE DIMANCHE OU UN JOUR FÉRIÉ, LES HEURES ONT-ELLES ÉTÉ DÉCLARÉES ET MAJORÉES CONFORMÉMENT AUX CONVENTIONS COLLECTIVES ?

Oui	50	14 %	12 %	14 %	11 %	26 %	3,5 %	12 %
Arrangement (équivalent financièrement)	20	5 %	8 %	8,5 %	9 %	8 %	0 %	0 %
Non	182	50 %	56 %	51 %	60 %	26 %	76 %	43 %
NPP	111	31 %	24 %	26,5 %	20 %	40 %	20,5 %	45 %

E14.VOUS EST-IL ARRIVÉ D'ÊTRE DÉCLARÉ UNE DEMI-JOURNÉE ?

Régulièrement	30	8 %	8 %	10 %	4,5 %	0 %	7 %	12 %
Exceptionnellement	67	19 %	15 %	15 %	11 %	14 %	31 %	33 %
Jamais	266	73 %	77 %	75 %	84,5 %	86 %	62 %	55 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

DROITS

LE CONTRAT DE TRAVAIL

11 % des assistants signent leur contrat au premier jour de travail ou avant.
Mais 66 % des assistants signent leur contrat après la fin de leur période « contractuelle ».

→ *Le contrat doit être transmis signé dans les 2 jours suivant l'embauche. La pratique du contrat antidaté « après-coup » est illégale. Elle n'assure aucune garantie d'emploi à l'assistant et aucune garantie sociale, par exemple, en cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail, d'arrêt de la production...*

LES INDEMNITÉS REPAS

Les indemnités repas sont attribuées majoritairement à 43 % des assistants (dont 9 % après négociations).

Elles sont obligatoires sur les projets audiovisuels.

De manière plus précise, elles sont accordées aux assistants :

- sur 70 % des fictions TV ;
- sur 56 % des fictions cinéma en annexe 1 ;
- sur 35 % des fictions cinéma en annexe 3 (grilles de salaires abattus) ;
- sur 17 % des documentaires TV ;
- sur 14 % des documentaires cinéma.

Elles sont majoritairement refusées sur les films de fiction cinéma, à hauteur de 19 % pour les films en annexe 1 et de 27 % pour les films en annexe 3.

15 % des assistants ignoraient ce droit au moment de leur embauche et 17 % n'ont pas osé les demander, notamment en documentaire et sur les fictions cinéma en annexe 3.

L'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS EN COMMUN

La prise en charge de la moitié de l'abonnement aux transports en commun par l'employeur est obligatoire dans tous les secteurs, mais généralement très peu pratiquée (autour de 10 %). Elle est cependant largement accordée, et sans négociation, à 38 % des assistants travaillant sur des fictions TV.

30 % des répondants ignoraient ce droit ; 22 % n'osent pas le réclamer.

E15. QUAND AVEZ-VOUS REÇU VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL ?

AVANT 1er jour	19	5 %	3,5 %	4,5 %	0 %	2 %	7 %	14 %
Le 1er jour	20	6 %	4 %	1,5 %	7 %	2 %	7 %	5 %
AVANT fin de contrat	84	23 %	24,5 %	26 %	29 %	36 %	17 %	14 %
APRES fin de contrat	240	66 %	68 %	68 %	64 %	60 %	69 %	67 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

E16. AVEZ-VOUS EU DES INDEMNITÉS REPAS ?

Oui	125	34 %	36 %	43 %	20 %	66 %	14 %	9,5 %
Oui (négociations)	33	9 %	13 %	13 %	15,5 %	4 %	0 %	7 %
Pendant le tournage SEULEMENT	21	6 %	9 %	14 %	0 %	4 %	0 %	0 %
Refusé	44	12 %	20 %	19 %	27 %	4 %	3,5 %	2,5 %
Pas osé demandé	61	17 %	11 %	7 %	15,5 %	6 %	34,5 %	40,5 %
Ignorant ce droit	55	15 %	6 %	2 %	11 %	8 %	31 %	36 %
Autre	24	7 %	5 %	2 %	11 %	8 %	17 %	4,5 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

E17. VOTRE EMPLOYEUR A-T-IL PRIS EN CHARGE VOTRE ABONNEMENT DE TRANSPORT EN COMMUN ?

Oui	50	14 %	7 %	8 %	0 %	38 %	7 %	7 %
Oui (négociations)	11	3 %	4 %	6 %	0 %	0 %	0 %	5 %
Refusé	27	7 %	9 %	9 %	9 %	6 %	0 %	5 %
Pas osé demandé	79	22 %	21 %	16 %	38 %	18 %	27,5 %	31 %
Ignorant ce droit	109	30 %	29,5 %	33 %	20 %	20 %	34,5 %	45 %
Non usager	87	24 %	29,5 %	28 %	33 %	18 %	31 %	7 %
NPP	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe I	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

RESPONSABLE DE L'ASSISTANT : LE CHEF MONTEUR

Aujourd'hui, seulement 57 % des assistants se sentent défendus par le chef monteur.

30 % des assistants sur les films de fiction ne se sentent pas « protégés » par les chefs monteurs, 40 % sur les films documentaires.

E18.VOUS ÊTES-VOUS SENTI DÉFENDU OU « PROTÉGÉ » PAR LE CHEF MONTEUR SUR VOS DROITS (horaires, salaire...) ?

	Oui	207	57 %	63 %	67 %	53,5 %	64 %	45 %	38 %
Non	116	32 %	29 %	28,5 %	31 %	30 %	41 %	40 %	
Autre	20	5 %	6 %	4,5 %	13,5 %	4 %	7 %	5 %	
Autre_sans contact	18	5 %	1 %	0 %	0 %	2 %	7 %	17 %	
NPP	2	1 %	1 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	

→ Sur l'ensemble de ces points (planification, contrat de travail, heures supplémentaires, majoration des dimanches et jours fériés travaillés, indemnités repas, transports), l'assistant doit oser faire valoir ces droits (20 % n'osent pas).

Face à la production, son initiative sera plus facilement valorisée et entendue avec le soutien de son chef et du réalisateur.

RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE LA POSTPRODUCTION

LE CHEF MONTEUR

73 % des assistants ont une relation cordiale ou collaborative avec leur chef de poste.

La relation est moins évidente sur les documentaires puisque les assistants interviennent souvent avant et après le montage. Ainsi est-elle définie comme inexistante pour près de 20 % des assistants sur les documentaires de cinéma et audiovisuels.

F2.QUELLE A ÉTÉ VOTRE RELATION AVEC LE CHEF MONTEUR ?

Collaborative (montage)	179	49 %	73 %	62 %	73 %	40 %	48 %	38 %	21,5 %
Cordiale (discussions)	86	24 %		21,5 %	16 %	36 %	34 %	24 %	19 %
Distante (téléphone)	23	6 %	24 %	8 %	6 %	11 %	2 %	7 %	9,5 %
Subordonnée (technique)	33	9 %		4 %	0,7 %	11 %	6 %	10,5 %	28,5 %
Conflictuelle	7	2 %		2 %	3 %	0 %	2 %	0 %	2 %
Inexistante	26	7 %		0,5 %	0,7 %	0 %	8 %	17 %	19 %
Autre	3	1 %		1 %	0,7 %	0 %	0 %	3,5 %	0 %
NPP		2 %		1 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %

LE DIRECTEUR DE POSTPRODUCTION

Le second interlocuteur principal de l'assistant est le directeur de postproduction. 74 % des assistants définissent leur relation avec le directeur de postproduction comme cordiale et collaborative.

Sur 15 % des fictions cinéma en annexe 3 et 12 % des fictions TV, les assistants définissent cette relation comme subordonnée, c'est-à-dire purement technique et exécutive.

F3.QUELLE A ÉTÉ VOTRE RELATION AVEC LE DIRECTEUR DE POSTPRODUCTION ?

Collaborative	111	48 %	48 %	56 %	24,5 %	35 %	20 %	92 %
Cordiale	59	26 %	23 %	20 %	36,5 %	35 %	50 %	8 %
Subordonnée (technique)	21	9 %	10 %	7 %	15 %	12 %	0 %	0 %
Conflictuelle	12	5 %	6 %	7 %	3 %	6 %	0 %	0 %
Inexistante	14	6 %	5 %	3 %	12 %	6 %	30 %	0 %
Autre	3	1 %	2 %	2 %	3 %	6 %	0 %	0 %
NPP	12	5 %	6 %	5 %	6 %	0 %	0 %	0 %

LES MEMBRES DU TOURNAGE

→ L'assistant monteur est un opérateur important de la postproduction d'un film. Il intervient en amont du montage et fait le lien avec le tournage, récupérant l'ensemble des informations techniques et de la matière artistique.

25 % des assistants ont pu rencontrer des membres du tournage, notamment à l'occasion de la réunion de postproduction (opérée sur 32 % des projets).

49 % ont seulement un contact téléphonique et distant avec ces derniers.

F1.QUELLE A ÉTÉ VOTRE RELATION AVEC LES MEMBRES DU TOURNAGE ?

Rencontrés (réunion)	91	25 %	30 %	35 %	20 %	10 %	21 %	26 %
Distante (informations basiques)	178	49 %	50 %	52 %	47 %	70 %	45 %	43 %
Inexistante	82	23 %	19 %	13 %	33 %	20 %	27 %	26 %
NPP	12	3 %	1 %	0 %	0 %	0 %	7 %	5 %

RÉPONDANTS	RÉSULTATS	CINÉMA FICTION	CINÉ.FIC. Annexe 1	CINÉ.FIC. Annexe 3	TV FICTION	CINÉMA DOC.	TV DOC.
------------	-----------	-------------------	-----------------------	-----------------------	------------	----------------	---------

LES MEMBRES DE LA POSTPRODUCTION

(Monteur son, superviseur VFX, musicien, technicien de laboratoire, bruiteur, mixeur...)

→ L'assistant est un lien technique et artistique important entre le montage et les autres métiers de la postproduction. Il se doit de connaître les décisions de tournage et l'évolution des décisions de montage, afin de rendre compte correctement des informations demandées par les autres acteurs de la postproduction. Sa place est plus importante encore lorsque des allers-retours s'instaurent entre la salle de montage et la salle de montage son ou les auditoriums de mixage.

A ce titre, 59 % des assistants disent avoir une relation cordiale et collaborative avec les autres membres de la postproduction. Néanmoins cette moyenne est à modérer suivant les catégories de films.

Pour les fictions cinéma en annexe 3, un tiers des assistants a une relation distante (31 %) ou inexistante (13 %) avec les métiers du son et de l'étalonnage.

Pour les fictions TV, un tiers des assistants a une relation distante (20 %) ou inexistante (10 %) avec ces collaborateurs de création.

Pour les documentaires, 60 % des assistants définissent cette relation distante voire inexistante (35 %).

LE RÉALISATEUR

On a pu constater que 27 % des assistants ont déjà travaillé avec un réalisateur (cf. question D5, p.20) au moment du montage.

→ Cette collaboration est un moment important dans la formation d'un futur chef monteur.

60 % des assistants décrivent une relation cordiale et collaborative avec les réalisateurs.

Cependant, elle apparaît comme inexistante sur 27 % des fictions en annexe 3 et sur 25 % des fictions et des documentaires audiovisuels.

LE PRODUCTEUR

La relation avec le producteur se révèle cordiale et collaborative sur seulement 47 % des projets.

Elle est inexistante pour 25 % des assistants, sur des fictions cinéma en annexe 1, et pour 40 % des assistants sur des fictions en annexe 3 et en fictions TV.

F4. QUELLE A ÉTÉ VOTRE RELATION AVEC LES AUTRES MEMBRES DE LA POSTPRODUCTION ?

Collaborative (participation)	123	34 %	59 %	39 %	47 %	22 %	30 %	21 %	24 %
Cordiale (discussions)	92	25 %		28,5 %	30 %	29 %	40 %	17 %	10 %
Distante (informations basiques)	79	22 %		21 %	17 %	31 %	20 %	34,5 %	26 %
Inexistante	61	17 %		9 %	4 %	13 %	10 %	27,5 %	40 %
Autre	5	1 %		2 %	2 %	2 %	0 %	0 %	0 %
NPP	3	1 %		0,5 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %

F5. QUELLE A ÉTÉ VOTRE RELATION AVEC LE RÉALISATEUR ?

Collaborative (participation)	126	35 %	60 %	38 %	46,5 %	20 %	10 %	41 %	38 %
Cordiale (discussions)	92	25 %		31 %	28,5 %	36 %	34 %	14 %	12 %
Distante	51	14 %	39 %	12 %	12 %	9 %	20 %	21 %	17 %
Subordonnée	20	5 %		4,5 %	3 %	6,5 %	2 %	14 %	5 %
Conflictuelle	6	2 %		2 %	3 %	0 %	0 %	0 %	2 %
Inexistante	65	18 %		12 %	7 %	26,5 %	24 %	10 %	26 %
Autre	2	0,5 %		0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
NPP	1	0,3 %		0,5 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %

F6. QUELLE A ÉTÉ VOTRE RELATION AVEC LE PRODUCTEUR ?

Collaborative (discussions)	39	11 %	47 %	8 %	7 %	13,5 %	0 %	28 %	17 %
Cordiale (respectueux)	131	36 %		37 %	40 %	29 %	38 %	31 %	43 %
Distante	45	12 %	52 %	12 %	13 %	9 %	12 %	21 %	10 %
Subordonnée	41	11 %		11 %	14 %	4,5 %	8 %	14 %	14 %
Conflictuelle	7	2 %		1,5 %	0,5 %	2 %	2 %	3 %	0 %
Inexistante	97	27 %		30 %	25 %	42 %	40 %	3 %	14 %
Autre	3	1 %		0,5 %	0,5 %	0 %	0 %	0 %	2 %
NPP	0	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS

1. Temps de travail

Organisation du travail

La plus grosse difficulté soulignée par les assistants est celle de l'organisation de leur temps de travail. Les causes en sont multiples :

- les plannings sont flous, erronés, flottants ;
- on travaille au compte goutte, en pointillé... ;
- il faut être à disposition sans savoir quand, où, comment ;
- parfois, on doit se faire remplacer.

Les deux principales conséquences sont la difficulté de s'impliquer dans un projet et la difficulté d'organiser sa propre vie.

« Appel la veille pour le lendemain, les jours au compte-gouttes, pas de planning ! »

« Les plannings sont de plus en plus flous, on est prévenu de plus en plus tard (car les confirmations de budget sont tardives) et c'est compliqué de s'organiser d'autant qu'on est rarement à temps plein sur un film. Cela nécessite de devoir passer le relais à d'autres assistants. Ceci impactant bien sûr la qualité du suivi. »

« Je suis toujours en période continue pendant le tournage (sauf exceptions), puis on me rajoute 1 à 2 semaines à la suite pour finir. Ensuite, je reviens au compte-gouttes pour les sorties pour le reste de la postproduction. Cette partie là est compliquée à gérer car les dates ne sont jamais sûres et la production nous appelle souvent à la dernière minute. C'est d'autant plus difficile à coordonner quand je suis déjà partie sur un autre projet. Il faut alors que je me fasse remplacer sur l'ancien projet, ce qui est parfois mal vu par la production. Je n'accepte jamais d'être payée une demi-journée. »

« La difficulté principale : l'absence de planning sérieux qui implique que nous soyons toujours disponibles sur une grande durée sans aucune certitude de travailler à des dates précises. On ne peut pas s'impliquer dans un projet en étant en pointillé... Je ne souhaite plus collaborer sur ce genre de projet, ni avec des monteurs qui n'imposent pas leur assistant. Au final nous travaillons minimum 12 semaines... pourquoi ne pas déjà les prévoir ? Économies de pacotilles ! L'expérience a prouvé que si on suit le projet, beaucoup de problèmes sont évités donc gain de temps et d'argent ! »

« Le plus problématique concernant les plannings d'assistantat montage, c'est que nos semaines sont réparties sur des mois voire un an ! Et on nous prévient toujours au dernier moment quand on a besoin de nous. Résultat : difficile de trouver d'autres travaux à côté, faute de pouvoir s'engager, et un effet de ras-le-bol et de désintérêt progressif. »

« On ne parle pas assez de la valse des assistants, qui se retrouvent baladés de projet en projet afin de pouvoir survivre financièrement, qui ne peuvent plus suivre en entier un film et s'investir correctement, et doivent donc jongler sur 2-3 films. J'ai rarement pu suivre intégralement un montage. J'ai également noté une pratique qui se fait de plus en plus : réserver des assistants pour de longues périodes (qui refusent alors d'autres projets) pour finalement ne pas les embaucher, et sans les prévenir. »

« Dans 80 % des cas, une fois la partie tournage/synchro, dérushage effectuée, le planning devient flottant et l'assistant est en option au besoin de la production/du montage. Donc tous les plannings prévisionnels sont erronés et il est impossible de prévoir son agenda personnel. »

Horaires et salaires

De ce problème de planning découle en partie le problème des horaires et des salaires.

Le travail de l'assistant est soumis à une amplitude horaire très importante. Des journées et semaines très chargées ou au contraire des demi-journées ou des heures décalées.

Ces difficultés sont aussi la conséquence d'équipes incomplètes sur les gros projets. L'assistant est seul alors qu'il devrait parfois être secondé par un second assistant, à cause d'une surcharge de travail.

Les heures supplémentaires, les repas et le transport ne sont jamais payés automatiquement, il faut les réclamer. Les assistants sont conditionnés, souvent, à trouver ça normal. Mais c'est une privation.

« Il faut souligner l'importante amplitude horaire que le métier demande. J'ai très souvent dû faire **60 heures par semaine, payé 39 heures sans indemnisation supplémentaire.** »

« Projet où j'étais chargée de la gestion VFX, avec une responsabilité trop importante pour gérer et l'assistanat et la validation technique des VFX. »

« Dans le chapitre : la nature des projets, il aurait fallu distinguer les films unitaires des séries pour mettre en lumière le fait que le dispositif assistant est identique alors que gérer parallèlement plusieurs films avec plusieurs monteurs induit plus de travail. Nécessité d'un second assistant à partir de 6 films montés simultanément. »

« Au sujet des heures supplémentaires, je ne les réclame jamais, mais je m'arrange pour récupérer à ma manière : j'arrive un peu plus tard ou je pars un peu plus tôt quand il n'y a pas trop de travail, de sorte que j'ai l'impression que ça s'équilibre sur la durée du contrat. »

« Les producteurs profitent allègrement de la gêne qu'occasionne la question des repas et des transports sans parler des heures supplémentaires. Les salaires sont toujours respectés (mais pas dans les délais) car il y a un contrôle des paies sur les productions. En revanche, le non-contrôle du paiement des repas, de la moitié de l'abonnement de la carte de transport, des heures supplémentaires et du travail les dimanches et jours fériés, profite à leur budget, alors que les délais de rendu sont respectés grâce au travail de l'assistant. Les assistants se retrouvent dans une situation de devoir être hyperflexibles et disponibles, causant chez eux une privation de leur vie personnelle. »

« On ne m'a jamais proposé de me rembourser le titre de transport et j'ignorais ce droit jusqu'à l'an dernier, je le demande dorénavant systématiquement et c'est toujours pris en compte. **On ne m'a jamais proposé de me payer mes heures supplémentaires, j'ai toujours ressenti que tout le monde (producteur, réalisateur, chef monteur et directeur de postproduction) considéraient normal qu'on en fasse gratuitement** et j'ai été conditionnée dès mes premiers projets à trouver ça normal. »

« Je n'accepte jamais d'être payée une demi-journée. »

« Concernant les demi-journées, je n'en ai jamais eu de déclarées. Le plus souvent la production me demandait le total des heures que j'avais faites sur le mois et les convertissait en journées travaillées. »

« Pour tous les projets en général, il m'arrive parfois de travailler à la demi-journée mais d'être déclaré à la journée en additionnant plusieurs demi-journées. »

« **Je trouve le salaire d'assistant en deçà des responsabilités de ce poste.** Je me sens reconnu humainement en général, mais pas financièrement... Et s'il y a des problèmes, on sent subitement la véritable nature de l'enjeu... »

« J'ai eu la chance ces dernières années de travailler pour des gens corrects dans de super conditions sur une grosse série. J'aurais répondu sûrement différemment il y a quelques années sur des projets bien plus bancals ! »

Travail à domicile, « permittents »

« La production m'a d'abord embauché comme stagiaire pour récupérer les rushes, importer/transcoder, synchroniser, faire un ours, le tout sur ma station de montage louée 150 €/semaine... Étant débutante et ayant envie de travailler sur le projet, je n'avais pas remarqué que je m'étais faite avoir ! »

« Sur le seul projet qui est mon premier emploi : je suis déclarée intermittente alors que je travaille tous les jours. Ceci me convient, mais je sais que ce n'est pas très correct. Aussi, je n'ai pas mon nom inscrit au générique alors que je me charge de la préparation de tous les montages et que je me charge de tous les exports. »

2. Place et considération de l'assistant

L'assistant est le plus souvent considéré comme un assistant purement technique et non comme le collaborateur du monteur. De ce fait, son poste tend à être remplacé par les laboratoires et/ou les DIT (*Digital Imaging Technician*).

L'assistant doit donc se battre pour justifier sa présence auprès des productions. Il se sent peu défendu par les jeunes monteurs.

Les assistants ressentent une déconsidération de leur travail et d'eux-mêmes, la part artistique et collaborative étant fortement sous-estimée. Or, c'est pour cette dernière qu'ils ont entrepris ce parcours.

« En tant qu'assistante, **je suis très soutenue par les monteurs avec qui je travaille. Mais on doit de plus en plus se battre pour avoir de bonnes conditions, et justifier ma présence.** On y arrive car on lâche pas mais je sens que ça attaque de tous les côtés : la production pour réduire le temps de travail ou le salaire, et les laboratoires pour les travaux de synchro. »

« Être présent dans la salle de montage pendant tout le montage, permet de connaître les enjeux et les réflexions autour du film à naître et donc permet d'être un véritable collaborateur, pas uniquement un assistant technique. Cela n'existe pas, sauf si on est assistant d'un chef monteur "star" qui peut l'imposer. »

« J'ai commencé avec le film 35 mm où l'équipe était au complet et j'ai pu être sur toute la longueur d'un montage (mixage compris) même en documentaire. C'est en étant présente à toutes ces étapes que j'ai le plus appris sur le métier de monteur. **Aujourd'hui, j'ai complètement perdu la**

relation au réalisateur et accomplis essentiellement des tâches techniques. Je perds de vue le film et entretiens avec lui une relation moins intime. Je suis à la fois dedans et dehors. Il est aussi difficile de passer chef quand cela fait longtemps qu'on est assistant. »

« Le gros problème, outre les temps d'assistantat qui deviennent élastiques, c'est vraiment les labos ou les DIT, qui suppriment le temps de synchro, qui en plus de la synchro retirent du temps de pré-montage, de préparation de montage son et autres... bref tout ce qui fait le travail des assistants en amont. La disparition de cette partie du travail de l'assistant est malheureusement presque devenue une réalité pour les productions, poussées par les labos et par la non-défense par les chefs monteurs (surtout les jeunes chefs). »

« Sur le dernier film, j'ai réussi à obtenir de faire la synchro à la place du labo (pour ne pas arriver en fin de film) mais en demi-journées réelles (de 10 h à 14 h environ). Puis je suis là au coup par coup depuis la fin du tournage. **J'ai vraiment remarqué une forte dégradation de notre poste depuis environ 2 ans maintenant que les labos et les DIT proposent des packages incluant la synchro des rushes.** »

« Le passage du montage en pellicule au numérique a transformé le travail des assistants monteurs. Dans l'imaginaire collectif, un travail d'équipe, manuel, s'est métamorphosé en un travail solitaire de supervision technologique. Aujourd'hui, les productions engagent essentiellement les assistants monteurs en amont, pour les tâches de synchronisation image et son, de synchronisation des caméras entre elles, de nomenclature des fichiers et de l'organisation du projet dans le logiciel de montage (retrouver la chronologie des séquences, affichage particulier des rushes dans les chutiers). »

« Compte tenu qu'une grande partie du travail technique (comme la synchronisation des rushes) est de plus en plus effectuée en dehors de la salle de montage, le travail artistique de l'assistant est maintenant sous-estimé. De nombreuses tâches effectuées alors par l'assistant se trouvent aujourd'hui à la charge du monteur, comme le travail sonore ou le lien avec le reste de l'équipe de postproduction. »

« **Les assistants monteurs tendent à ne plus être considérés que comme des assistants purement techniques, éloignés des monteurs, ne les voyant presque jamais.** Ils préparent les projets, ou font des tâches avant ou après le montage, surtout en audiovisuel. Les plus concernés sont sûrement les directeurs de production et directeurs de postproduction. Il faudrait qu'ils soient de notre côté et nous aident réellement à préserver notre métier. Je constate tout de même que je n'ai jamais travaillé avec un directeur de postproduction... Toujours un directeur de production avec qui il faut planifier. »

« Le métier d'assistant est technique et absolument pas créatif. Selon les chefs monteurs, nous pouvons être les premiers spectateurs de leur travail, mais on nous propose rarement d'essayer nous-mêmes un peu de monter, seule manière de vraiment apprendre le métier. »

3. La transmission

L'assistant devenu essentiellement technicien est parfois davantage lié au directeur de postproduction qu'à l'équipe réalisateur/monteur et se trouve de fait éloigné du champ de l'apprentissage du montage. La surcharge de travail, qu'il effectue seul, pour la production, ne le rend pas disponible pour le montage. L'assistanat n'est plus le chemin privilégié pour devenir monteur.

Pourtant, lorsque l'assistant est impliqué dans le montage du film, il en ressent une reconnaissance. Il acquiert la confiance qui lui semble nécessaire pour devenir chef monteur.

« En Belgique wallonne, la situation est catastrophique. Tout le monde s'en fout. C'est pour ça que je suis parti à Paris pour finalement arrêter en arrivant car on ne monte plus les échelons comme ça. Mieux vaut directement monter. Je fais maintenant du montage et de la réalisation et je m'en sors mieux. »

« **J'ai eu la chance de travailler sur des projets où j'ai été impliqué au montage (via le pré-montage et le montage).** Mais longtemps ça n'a pas été le cas. »

« Je ne suis pas concernée par ce questionnaire car au sein des projets sur lesquels je travaille (institutionnel, pub, doc TV, courts métrages auto-produits) il n'y a jamais d'assistant. Le chef monteur fait tout, sauf parfois l'import des rushes qui est fait par le technicien interne aux locaux de postproduction. Je n'ai par ailleurs fait de l'assistanat que sur des courts ou sur des dispositifs particuliers. Les seuls assistants qui ont la chance de travailler sur des longs dans mon entourage sortent de la Fémis et ont donc un réseau cinéma. »

« Le métier d'assistant est devenu trop dépendant de directeurs de postproduction non-présents en salle de montage qui planifient de loin et qui commandent exports et tableaux au détriment du travail collaboratif avec le monteur. **On a l'impression de faire équipe avec le directeur de postproduction et non avec l'équipe réalisateur/monteur qui s'isole.** Il y a peu, voire aucun apprentissage du métier de monteur pour l'assistant qui croulent sous les temps d'exports demandés tardivement, de maquettes VFX, de recherches, de bouchages son, de tableaux, et de coordination avec les autres métiers de la postproduction. »

« Problème sur la transmission entre assistants et monteuses. On n'a pas l'impression que les chefs monteurs ont un pouvoir quant à la possibilité pour l'assistant de devenir chef. J'étais surtout affilié à des fonctions techniques alors que je pense que j'aurais pu aussi aider d'un point de vue artistique. »

« Difficulté aussi de passer chef quand cela fait longtemps qu'on est assistant. »

« J'ai eu l'impression d'évoluer et cela rajoute à la confiance dont j'ai besoin pour passer d'assistante à chef monteuse. »

4. Les courts métrages

Les assistants travaillent énormément sur les courts métrages or les conditions sont malheureusement trop souvent à déplorer.

*« Il n'y a rien concernant le court métrage. Or, nous, assistants, nous travaillons aussi énormément sur des courts métrages produits très souvent avec le soutien financier du CNC et d'une région au minimum. **Les conditions de travail sur les courts métrages sont des conditions déplorables**, dans des salles parfois miteuses, à récupérer les erreurs des uns et des autres, à supporter cette charge de travail supplémentaire. Nous travaillons pour des auteurs, pour des films, et nous défendons aussi à notre manière leur vision. »*

ANNEXE TABLEAU

ECHANTILLON REDUIT

temps d'assistanat et temps de montage

en rouge : harmonisation des chiffres en nombre de semaines et calcul du rapport *temps d'assistanat / temps de montage*

FILM	GRILLE DE SALAIRES	#	TEMPS MONTAGE EFFECTIF	#	TEMPS ASSISTANAT EFFECTIF	RAPPORT TPS ASSISTANT / TPS MONTAGE
Docu. CINEMA	Annexe 3 CINEMA	20	20 Semaines	20	20 Semaines	1
Docu. CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	4 mois	17	17	0,944444444
Docu. CINEMA	Annexe 3 CINEMA	8	8 semaines	6	6 semaines	0,75
Docu. CINEMA	Annexe 1 CINEMA	14	14	3	3	0,214285714
Docu. CINEMA	Annexe 3 CINEMA	16	16	20	20	1,25
Docu. CINEMA	Annexe 3 CINEMA	26	26 env_6 mois	16	16 semaines	0,615384615
Docu. CINEMA	Annexe 1 CINEMA	21	21, la monteuse a porté a bout de bras ce film	12	12	0,571428571
Docu. CINEMA	Annexe 1 CINEMA	23	Plusieurs mois (env 5)	2,5	2,5	0,108695652
Docu. CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	4mois	2	2	0,111111111
Docu. CINEMA	Annexe 1 CINEMA	9	2mois	1	1	0,111111111
Docu.TV	Assistant monteur TV	36	Environ 36 semaines sur 2 ans	6	5 ou 6 semaines	0,166666667
Docu.TV	Autre	5	5 semaines	5	5	1
Docu.TV	Autre/180€/jour	10	10 semaines	6	5 ou 6 semaines	0,6
Docu.TV	Autre	5	5 semaines	5	5	1
Docu.TV	Hors convention CINEMA	10	10 Semaines	2	2 Semaines	0,2
Docu.TV	Assistant monteur TV	5	25 jours	7	7	1,4
Docu.TV	Assistant monteur TV	5	5	1	1	0,2
Docu.TV	Assistant monteur TV	13	13 semaines	13	13	1
Docu.TV	Annexe 3 CINEMA	9	2 mois	8	8 semaines	0,888888889
Docu.TV	Assistant monteur TV	3	3 semaines	1	1 semaine (3 à 4 jours d'imports des rushes - 1 journée pour les sorties)	0,333333333
Docu.TV	Assistant monteur TV	6	6	1	1	0,166666667
Docu.TV	Assistant monteur TV	13	13	1	1	0,076923077
Docu.TV	Assistant monteur TV	6	6 semaines	1	1 semaine (3 à 4 jours d'imports des rushes - 1 journée pour les sorties)	0,166666667
Docu.TV	Assistant monteur spécialisé TV	12	12 semaines	1	1	0,083333333
Docu.TV	Assistant monteur TV	8	8	3	3	0,375
Docu.TV	Assistant monteur TV	6	6 semaines	1	1 semaine (3 ou 4 jours d'imports des rushes - 1 journée pour les sorties)	0,166666667
Docu.TV	Assistant monteur TV	13	12/13 semaines	6	5 ou 6 emaines, de mémoire (en vacances, pas accès à mes fiches de paie)	0,461538462
Docu.TV	Assistant monteur TV	11	11 semaines	6	5 semaines et 3 jours	0,545454545
Docu.TV	Autre/tarif pub 200€/jour brut	4	4 semaines	1	1 semaines	0,25
Docu.TV	Assistant monteur TV	12	12	3	3 + 3 semaines de montage (remplacement monteur car décalage de planning)	0,25
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	19	19	26	26	1,368421053
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	20	20	1,111111111
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	20	9	9	0,45
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	20	20	20	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	39	9 mois	39	9 mois	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	8	8	0,444444444
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	10	10	0,625
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	14	14	6	6	0,428571429
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	24	24	9	9	0,375
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	14	14	14	14	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	60	plus de 60 semaines	22	22 semaines	0,366666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	32	32	1,777777778
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	35	35 env_8 mois	48	11 mois	1,371428571
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	17	17 sem	10	10 sem	0,588235294
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16 semaines	14	14 semaines	0,875
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	20	20	1,25
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	5	5	0,3125
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	13	13 semaines	8	8 semaines	0,615384615
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	24	24 SEMAINES	29	29 SEMAINES	1,208333333
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	14	14	0,875
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	26	26	31	31	1,192307692
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	20	20	1,111111111
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	17	17	17	17	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	31	7 mois	31	7 mois	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	20	20	20	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	4 mois	6	6	0,333333333
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	27	27 semaines	12	12 semaines	0,444444444
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	15	15	8	8	0,533333333
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	40	40 semaines	15	15	0,375
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16 semaines	12	12	0,75

Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	24	24 semaines	12	12 semaines	0,5
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	30	30	39	39	1,3
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	22	22 sem	26	26 sem	1,181818182
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	13	13 semaines	6	6 semaines	0,481538462
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	16	16	7	7	0,4375
Fiction CINEMA	Autre	14	3 mois	6	6	0,428571429
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	14	14	15	15	1,071428571
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	16	16	11	11	0,6875
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	14	14	1	1	0,071428571
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	plus de 20 semaines	8	8	0,4
Fiction CINEMA	Hors convention CINEMA	12	12	7	7	0,583333333
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	18	18	20	20	1,111111111
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	20	20	1,111111111
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	20	20	20	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	20	20	1,111111111
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	15	15	0,9375
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	25	au moins 25 semaines	13	3 mois environ	0,52
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	14	14	21	21	1,5
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	42	environ 42 semaines	41	41 semaines	0,976190476
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	8	8 semaines	6	5 ou 6 semaines	0,75
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	15	15	16	16	1,066666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	11	10 ou 11 semaines	14	14	1,272727273
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	26	26 semaines	12	12 semaines	0,481538462
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	18	18	1,125
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	44	9/10 mois	35	8 mois	0,795454545
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	24	24 semaines	24	24 semaines	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	17	17	9	9	0,529411765
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	9	9	0,5
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	30	30	35	35	1,166666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	24	24	23	23	0,958333333
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16 semaines	7	7 semaines	0,4375
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	12	12	0,666666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	38	38	41	41	1,078947388
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	4 mois	17	17	0,944444444
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	24	24 semaines	25	25 semaines	1,041666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	25	25 semaines	27	27 semaines	1,08
Fiction CINEMA	Autre/Employé par le prestataire belge (impôts en Belgique) aligné sur le salaire_Annexe 1	12	12 semaines	8	8 semaines	0,666666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	10	10	0,555555556
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	23	23	24	24	1,043478261
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	12	12 semaines	6	6	0,5
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16	20	20	1,25
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	16	16	10	10	0,625
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	20	15	15	0,75
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	16	16 sem	10	10 sem	0,625
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	16	16	12	12	0,75
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	43	43 semaines	43	43 semaines	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	20	20	20	1
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	20	20	12	12	0,6
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	10	10 semaines	4	7 semaines payées 4	0,4
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	20	20	9	9	0,45
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	12	12	13	13	1,083333333
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	18	18	12	12	0,666666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	22	22	18	18	0,818181818
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	20	plus de 20 semaines	20	plus de 20 semaines	1
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	16	16	3	3 semaines	0,1875
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	35	8 mois	31	7 mois	0,885714286
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	15	environ 15 semaines	15	environ 15 semaines	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	70	16 mois	28	28	0,4
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	6	6	0,333333333
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	8	8 semaines	8	8 semaines	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	3-4 mois	6	5 semaines et 2 jours	0,333333333
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	52	52 env_plus d'1 an	52	1 an	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	22	22	25	25	1,136363636
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	30	30	35	35	1,166666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	26	6 mois	22	5 mois	0,846153846
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	17	17 semaines	5	5 semaines	0,294117647
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	18	18	25	25	1,388888889

Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	8	8 semaines	3	3 semaines	0,375
Fiction CINEMA	Annexe 3 CINEMA	20	20 semaines	13	13 semaine	0,65
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	25	25	26	26	1,04
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	15	environ 15 semaines	15	environ 15 semaines	1
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	24	24 semaines	19	19 semaines	0,791666667
Fiction CINEMA	Annexe 1 CINEMA	17	17 semaines	16	16 semaines	0,941176471
Fiction CINEMA	Hors convention CINEMA	12	12	3	2,5	0,25
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	7	7	5	5	0,714285714
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	5	5 semaines	6	6 semaines	1,2
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	14	14 semaines	5	4 semaines et 3 jours	0,357142857
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	30	30	2	2	0,066666667
Fiction TV	Assistant monteur TV	7	7	5	5	0,714285714
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	26	5-6 mois	22	5 mois	0,846153846
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	22	22	20	20	0,909090909
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	35	35	2,5	2,5	0,071428571
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	3	3 semaines	2	2 semaines	0,666666667
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	12	12	14	14	1,166666667
Fiction TV	Assistant monteur TV	12	12	6	6	0,5
Fiction TV	Assistant monteur TV	12	12 sem	8	8 sem	0,666666667
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	30	30	2	2	0,066666667
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	35	35 semaines (série) 5 semaines par épisode (6 épisodes)	24	24 semaines (série)	0,685714286
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	8	8	5	5	0,625
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	7	7	3	3	0,428571429
Fiction TV	Assistant monteur TV	14	14	6	6	0,428571429
Fiction TV	Assistant monteur TV	10	10 semaines	4	3-4 semaines	0,4
Fiction TV	Assistant monteur TV	10	10 semaines	7	7 semaines	0,7
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	30	30	2,5	2,5	0,083333333
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	7	7 semaines	3	3_12 jours	0,428571429
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	8	8 semaines	5	5 semaines	0,625
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	8	8 semaines	8	8 semaines	1
Fiction TV	Assistant monteur TV	13	13	4	4	0,307692308
Fiction TV	Assistant monteur spécialisé TV	20	4-5 mois	6	5 semaines et 4 jours	0,3
Fiction TV	Autre/Salaire négocié supérieur au tarif syndical assistant monteur TV spécialisé	32	32 semaines	35	35 semaines	1,09375
Fiction TV	Assistant monteur TV	24	24	4	4	0,166666667